



Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



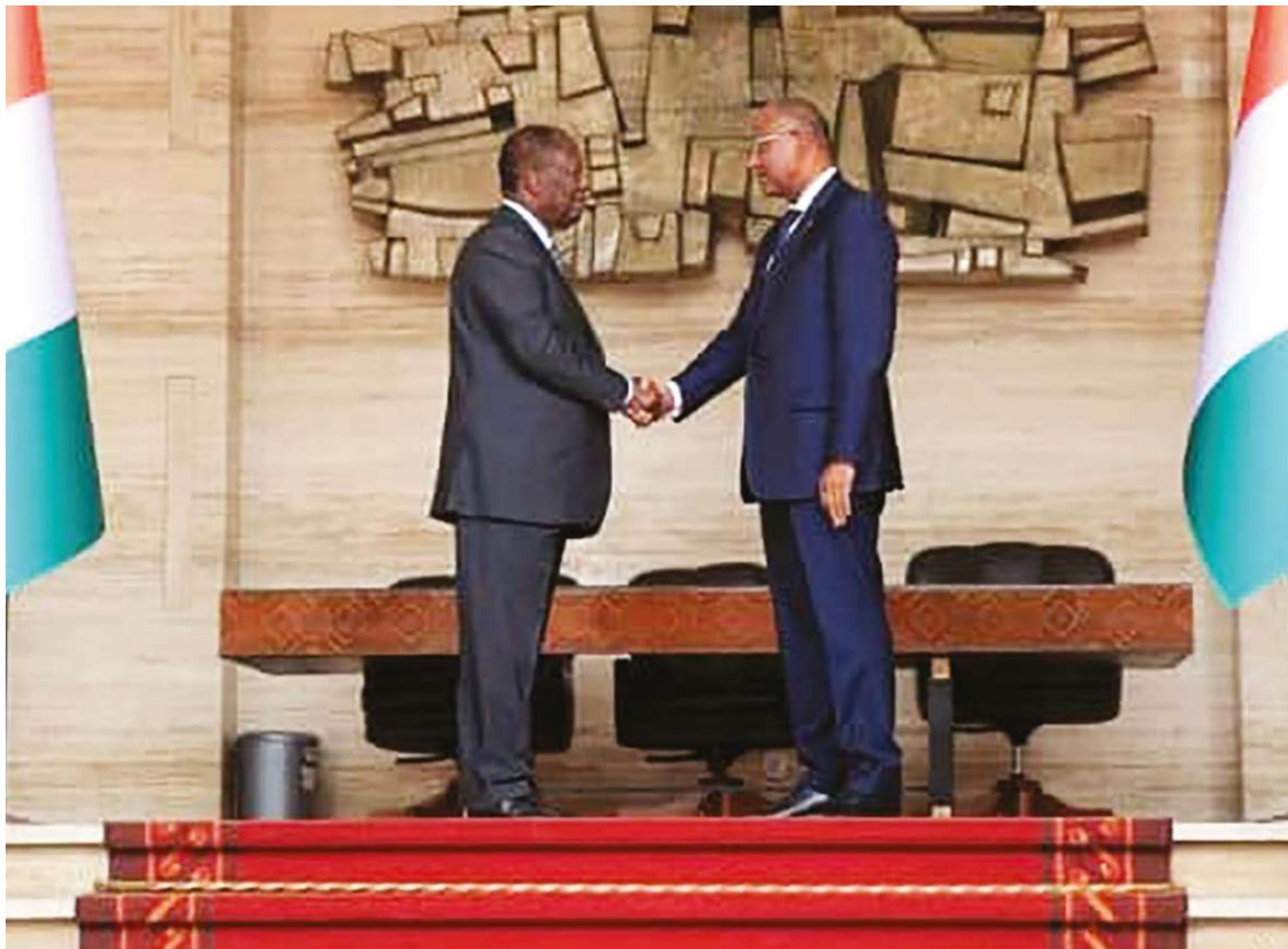
Union - Discipline - Travail

RAPPORT ANNUEL

2022

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification





L'IGF, STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

S O M M A I R E

SYNTHÈSE DU RAPPORT

I- PRÉSENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

- I-1 Textes
- I-2 Organisation et fonctionnement

II- PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

- II-1 Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs)
- II-2 Inspection et évaluation
- II-3 Appui-conseil et coordination
- II-4 Appui à la lutte contre la corruption
- II-5 Autres activités

III- FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2022

- III-1 Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs)
- III-2 Inspection et évaluation
- III-3 Appui-conseil et coordination
- III-4 Appui à la lutte contre la corruption

6	IV- RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2022	38
10	IV-1 Activités d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale	38
10	IV-2 Inspection et évaluation	63
11	IV-3 Appui-conseil et coordination	72
16	IV-4 Appui à la lutte contre la corruption	75
18	IV-5 Autres activités	76
20	PERSPECTIVES	80
22		
24		
25		
27		
27		
31		
33		
35		





Patrick ACHI
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Adama COULIBALY
Ministre de l'Économie
et des Finances





Moussa SANOGO
Ministre du Budget et
du Portefeuille de l'État

SYNTHESE DU RAPPORT

En application des dispositions de l'article 16 du Décret n°99-599 du 13 décembre 1999 déterminant ses attributions, son organisation et des textes subséquents, l'Inspection Générale des Finances (IGF) élabore chaque année un rapport annuel.

1. RAPPEL DES MISSIONS DE L'IGF

Conformément aux dispositions suscitées, les activités de l'IGF couvrent les cinq (5) domaines suivants :

- les missions d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- les missions d'inspection des services et le contrôle des opérations des quatre (4) fonds de soutien Covid-19 ;
- les activités d'appui-conseil et de coordination de différents comités d'appui à la gouvernance économique et financière ;
- les activités d'appui à la lutte contre la corruption financière et la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) ;

- les activités relatives au renforcement des capacités des agents de l'IGF dans les domaines du contrôle et de l'audit internes, de la lutte contre la corruption ainsi qu'à la revue du système de management de la qualité.

2. BILAN 2022

Ce bilan a trait aux cinq (5) axes d'intervention de l'IGF sus indiqués.

2-1 Contrôle et audit interne

En 2022, les missions de contrôle de l'IGF ont porté, tout comme en 2021 sur vingt-cinq (25) projets et programmes financés ou cofinancés par les PTFs.

Toutefois, les interventions de l'IGF au cours de cette période ont été plus importantes. En effet, **63 rapports d'audit interne ont été produits contre 43 en 2021 soit une augmentation de 46%.**

Ces interventions ont porté sur les thématiques ci-après :

- le contrôle des activités opérationnelles des projets ;
- le contrôle des opérations financières ;

- l'évaluation de l'efficacité des conventions passées entre les projets et les parties prenantes ;
- l'évaluation du processus de gestion des marchés passés par les projets ;
- le suivi des recommandations formulées par les missions d'audit interne, d'audit externe et les missions de supervision de la Banque mondiale ;
- la gestion administrative et des ressources humaines.

2-2 Inspection et appui-conseil

2-2.1 Fonds COVID-19

L'IGF a procédé au contrôle des quatre (4) fonds de soutien COVID-19 aux entreprises et aux ménages vulnérables sous deux (2) angles :

- le suivi des recommandations formulées au cours des missions antérieures (2019-2020) ;
- le contrôle des opérations couvrant la période de janvier à décembre 2021.

A l'issue du contrôle de ces fonds, quatre (4) rapports ont été produits.

2-2.2 Audit organisationnel et de gestion

L'IGF a réalisé l'audit organisationnel et de gestion de quatre (4) structures étatiques, à savoir : le Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Bouaké, l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGE-FOP), le Laboratoire National d'Essais, de Qualité, de Métrologie et d'Analyse (LANEMA) et la Direction Générale du Commerce Intérieur (DGCI) du Ministère du Commerce et de l'Industrie. Ces audits ont été matérialisés par quatre (4) rapports.

2-2.3 Apurement des passifs validés et remboursement des crédits de TVA

2-2.3.1 Apurement des passifs

Sur la base des conclusions de l'audit des passifs de l'Etat adoptées en Conseil des Ministres de mars 2018, l'Etat a poursuivi l'apurement des passifs validés débuté depuis 2019.

Ainsi, conformément à l'instruction interministérielle n°001 MEF/-SEMPBPE/CAB du 13 mai 2019 portant modalités d'exécution des dépenses relatives aux passifs audités et validés, l'IGF n'a instruit, pour l'exercice budgétaire 2022 que 4,96 milliards sur une dotation de 20 milliards. Ceci, en raison de diverses contraintes.

2-2.3.2 Remboursement des crédits de TVA

Créé dans un souci de transparence et d'équité et présidé par l'Inspecteur Général des Finances, le Comité Paritaire Public/Privé dit de Remboursements des Crédits de TVA regroupe les représentants de la CGECI et ceux des régies financières. Au terme des travaux de l'exercice 2022 (à la date du 23 décembre 2022), la Régie TVA a procédé, sous la supervision dudit comité, au paiement de la totalité des demandes de crédits TVA reçues pour un montant de 101,74 milliards.

2-3 Appui à la lutte contre la corruption

La troisième Division de l'IGF appelée Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) a axé ses activités sur le traitement des dénonciations relatives à la fraude fiscale et l'appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

2-3.1 Enquêtes sur dénonciation

La BLC a ouvert 15 dossiers d'enquête sur la fraude fiscale, douanière et de change dont les résultats sont les suivants :

- 4 dossiers sont en cours de traitement jusqu'en 2023 ;
- 6 dénonciations se sont avérées non fondées ;
- 5 dénonciations s'avèrent fondées pour lesquelles les organismes ont été saisis afin de poursuivre les enquêtes (CENTIF, BCEAO).

2-3.2 Collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

L'appui à la HABG a été axé sur l'élaboration de la stratégie nationale de la lutte contre la corruption, la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption ainsi que la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Par ailleurs, la BLC a collaboré avec le cabinet du MEF à l'élaboration des textes portant sur les régimes des sanctions administratives en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive et organisation des assujettis (LB/FT).

2-4 Renforcement des capacités

L'IGF a procédé au renforcement des capacités de ses agents en vue de professionnaliser tous ses corps de métiers sous deux angles :

- Formation-métier ;
- Formation-support.

2-4.1 Au titre des formations-métiers

- la démarche de l'audit interne selon les normes internationales ;
- le budget-programme et le contrôle axé sur la performance ;
- les composantes du référentiel COSO ;
- la relecture et l'appropriation du cadre de référence des gestion des risques et de contrôle interne du MEF et du MBPE ;
- les techniques d'enquêtes et de détection en matière de corruption et infractions assimilées ;
- les innovations des textes d'application du code des marchés publics ;
- les principes et techniques de gestion et d'audit des projets.
- la conférence annuelle : « Demain en mains » de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI).

2-4.2 Au titre des formations-supports

- l'utilisation de mailView système numérique de gestion dématérialisée du courrier) ;
- les outils pour une transition réussie de Secrétaire de Direction à Attaché de Direction.

2-5 Système de Management de la Qualité et site internet de l'IGF

2-5.1 Système de Management de la qualité (SMQ)

Outre la sensibilisation de l'ensemble du personnel à la démarche qualité, l'IGF a réalisé l'audit de suivi 2 de son Système de Management Qualité. Cet audit, conduit par Bureau VERITAS, a été soldé par un avis favorable pour le maintien de la certification de l'IGF à la norme ISO 9001 version 2015 obtenue pour la 1ère fois en 2017.

2-5.2 Site internet

L'IGF s'est dotée d'un nouveau site internet d'accès plus facile afin de rendre compte de ses activités dans la droite ligne du respect du principe de redevabilité vis-à-vis des usagers clients. Ce site est accessible à l'adresse suivante : www.igf.finances.gouv.ci avec pour adresse électronique info@igf.finances.gouv.ci

Au total, l'IGF a produit au terme de l'exercice 2022, soixante-dix-neuf (79) rapports de gouvernance dans le cadre de ses diverses missions (audit interne, inspection, appui-conseil, missions inopinées, etc.) dont 63 portant sur les missions d'audit interne, soit 80 % des rapports.

RAPPORT 2022

Le présent rapport présente les activités de l'IGF au titre de l'exercice 2022 suivant les quatre (4) déclinaisons ci-après :

- Présentation de l'Inspection Générale des Finances ;
- Principales activités ;
- Fiches signalétiques des principales activités ;
- Résumé synoptique des principales activités.

**L'IGF, STRUCTURE DE
GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ
DANS LES DOMAINES
ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**



I- PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES

I-1 TEXTES

Rattachée au Cabinet du Premier Ministre, depuis décembre 2014, sous la tutelle technique du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE), l'Inspection Générale des Finances (IGF) est une structure de gouvernance de proximité dans le domaine économique et financier. Elément du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance, elle est régie principalement par les textes suivants :

- **Texte de base :**

le Décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF.

- **Autres textes :**

- le Décret n°2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'Inspection Générale des Finances au Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- le Décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;

- l'Arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) ;
- l'Arrêté n°106/MEF/SEPMBPE du 20 février 2018 portant procédures et modalités d'interventions de l'Inspection Générale des Finances auprès des projets et programmes financés et cofinancés par la Banque mondiale ;
- les Ordonnances n°2021-382/383/384/385 du 15 avril 2021 portant création, attribution, organisation et fonctionnement des fonds suivants :
 - Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'urgence humanitaire, dénommé Fonds Spécial de Solidarité FSS-COVID-19 ;
 - Fonds de Soutien aux Grande Entreprises, dénommé FSGE-COVID-19 ;
 - Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, dénommé FSPME-COVID-19 ;
 - Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel, dénommé FASI-COVID-19.

Ces textes confèrent à l'Inspection Générale des Finances (IGF) des attributions transversales de gouvernance qui couvrent principalement les activités du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) ainsi que des structures gérant des fonds publics, à savoir :

- une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des services rattachés, des Directions Centrales et services extérieurs, des Etablissements Publics Nationaux sous tutelle économique et financière du MEF et du MBPE ;
- des missions spécifiques de contrôle financier et comptable, d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des établissements publics nationaux, des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique, et de tous autres organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics ;
- des missions particulières de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers pour améliorer le recouvrement des taxes, d'inspection ou d'enquête et de toutes autres missions demandées par le MEF et/ou le MBPE et, le cas échéant, conjointement avec d'autres Ministres. A ce titre, l'Inspection Générale des Finances est habilitée à constater et réprimer les infractions fiscales, douanières et de change ;
- veiller à l'efficacité de la lutte contre la fraude, la corruption et les infractions économiques et financières assimilées au sein du MEF et du MBPE, des structures publiques relevant desdits Ministères, et organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics.

Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances assure l'autorité technique des inspections sectorielles du MEF et du MBPE, à savoir : l'Inspection Générale du Trésor (IGT), l'Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF), l'Inspection Générale des Douanes (IGD), la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP) et la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE).

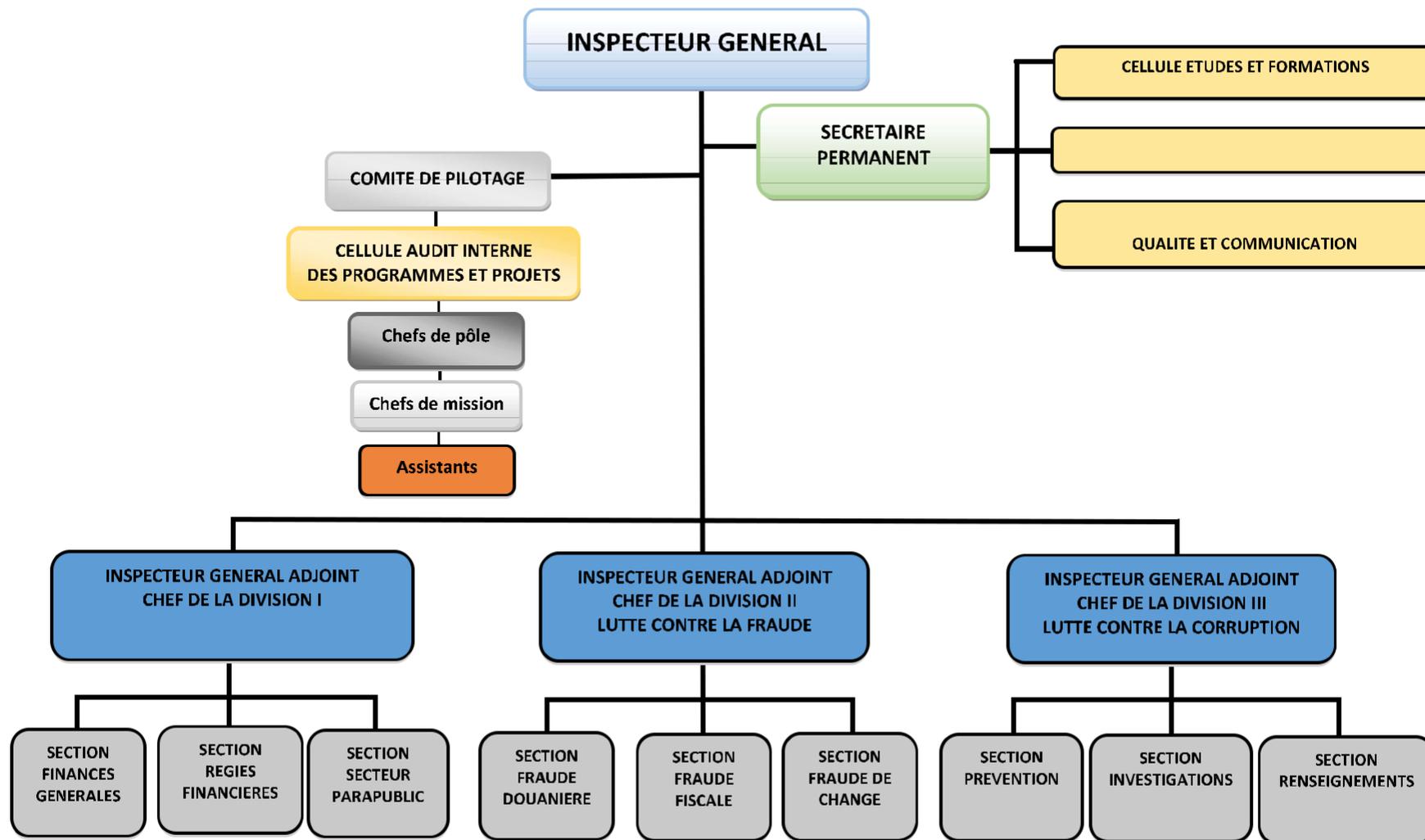
I-2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'IGF est dirigée par un Inspecteur Général assisté d'un Secrétaire Permanent, de trois (3) Inspecteurs Généraux Adjoints, d'Inspecteurs des Finances, d'Inspecteurs Vérificateurs, d'Auditeurs, d'Experts et de Consultants, d'Officiers, d'Agents de Police Judiciaire et de personnel d'appui (Conservateurs d'archives, Secrétaires de Direction, Agents Spécialisés de Travaux Publics, etc.).

Au 31 décembre 2022, l'effectif de l'IGF est de 150 agents répartis dans trois (3) divisions opérationnelles et quatre (4) cellules spécialisées telles que retracées dans l'organigramme ci-après :

**L'IGF, STRUCTURE DE GOUVERNANCE
DE PROXIMITÉ DANS LES DOMAINES
ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

ORGANIGRAMME DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES



L'ÉQUIPE MANAGÉRIALE DE L'IGF



M. Lassana SYLLA
Inspecteur Général des Finances



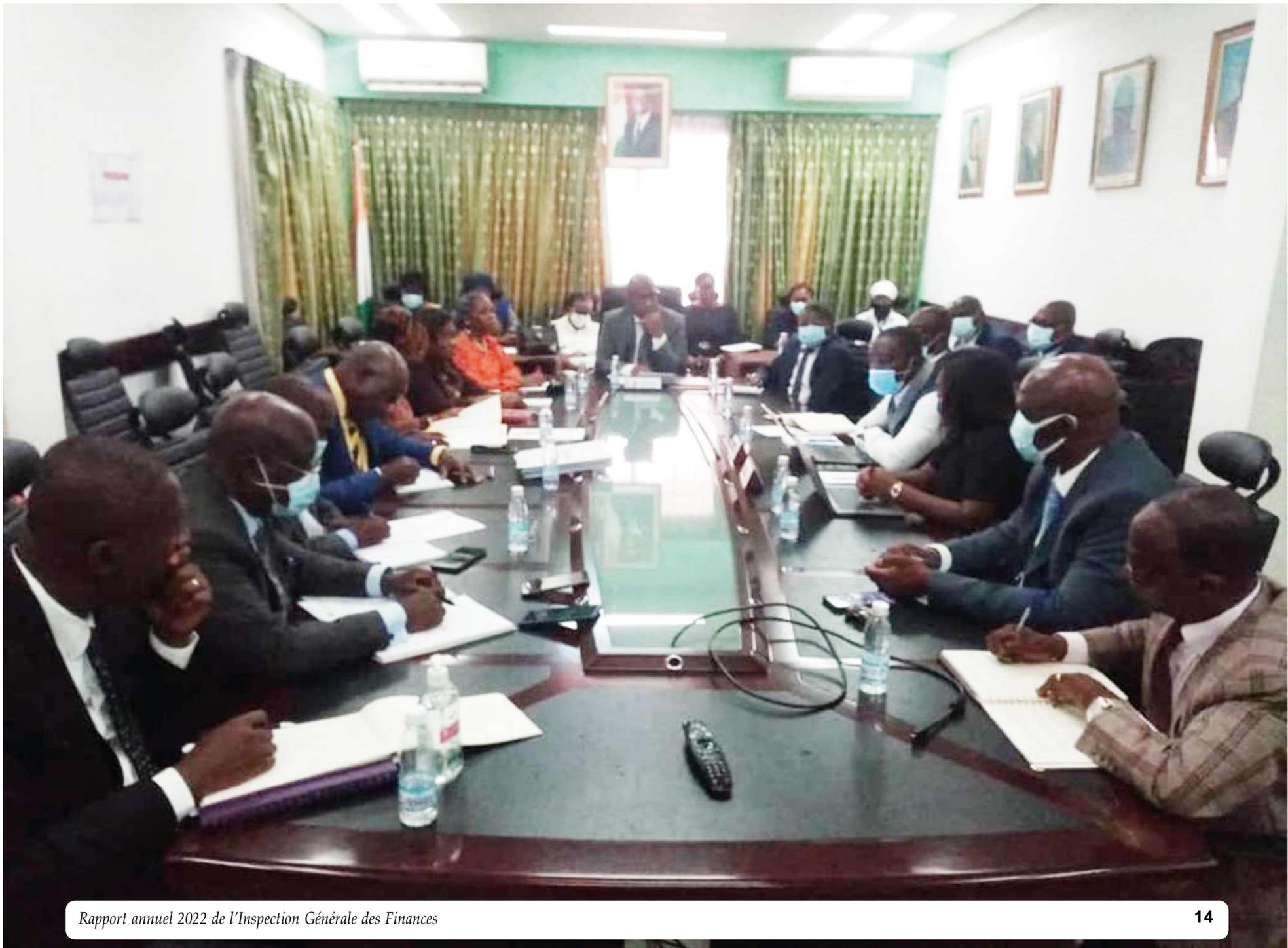
Mme ADOU née
DAMIEN Flore Marcelle
Secrétaire Permanent



Mme BAROAN née CISSÉ Marie-Claude
Inspecteur des Finances,
Chef de la Division I par intérim



M. Mathias AKOUBÉ
Inspecteur Général Adjoint,
Chef de la Division II et III



L'IGF ET LES SERVICES DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION DES MINISTÈRES DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

INSPECTION TRANSVERSALE	INSPECTIONS SECTORIELLES
	Inspection Générale du Trésor (IGT)
	Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF)
	Inspection Générale des Douanes (IGD)
	Cellule d'Évaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP)
	Direction Générale du Portefeuille de l'État (DGPE)

II- PRINCIPALES ACTIVITES DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Les principales activités réalisées par l'Inspection Générale des Finances (IGF) en 2022 sont réparties selon les axes suivants :

- audit interne des projets et programmes ;
- inspection ;
- appui-conseil et coordination ;
- lutte contre la corruption ;
- autres activités.

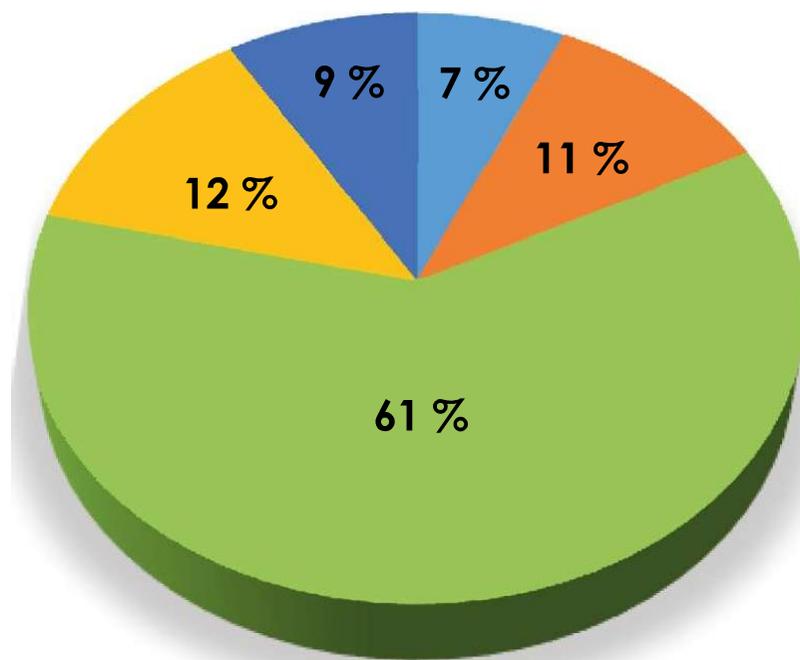
Les missions d'audit interne des projets et programmes représentent 61 %, les missions d'inspection 11 %, les activités d'appui-conseil 7 %, les activités d'appui à la lutte contre la corruption 9 % et les autres activités portant sur le renforcement des capacités et la démarche qualité 12 %.

LA SYNTHÈSE DE SES ACTIVITÉS EST PRÉSENTÉE DANS LE TABLEAU CI-APRÈS :

ACTIVITES	POURCENTAGE
AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES	61 %
1. Missions d'audit interne	61 %
INSPECTION ET EVALUATION	11 %
1. Missions programmées	9,02 %
Missions inopinées	1,98 %
APPUI-CONSEIL	7 %
1. Comités	3,01 %
2. Appui-conseil	3,01 %
3. Missions statutaires	0,98 %
APPUI A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	9 %
Enquêtes finalisées	9 %
AUTRES ACTIVITES	12 %
1. Renforcement des capacités (séminaires et formations)	7,44 %
Démarche qualité	4,56 %
TOTAL GENERAL	100 %

NB : Les pourcentages sont déterminés en fonction du nombre de missions

PRINCIPALES ACTIVITÉS



- Appui-conseil-coordination
- Inspection et Evaluation
- Audit interne
- Autres Activités
- Lutte contre la corruption

Les activités menées en 2022 sont en hausse par rapport à l'année 2021. Cette hausse s'explique d'une part, par l'accroissement des missions d'audit interne de l'ordre de 46 % comparé à l'exercice précédent et, d'autre part, par la réalisation des missions d'inspection et d'évaluation de quatre (4) structures étatiques.

II-1 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES OU COFINANCES PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTFs)

En 2022, l'IGF a réalisé des missions dans 25 projets et programmes. Le nombre de missions par projet est présenté dans le tableau ci-après :

N°	PROJETS COFINANCES	NOMBRE DE MISSIONS
1	Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP)	3
2	Projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et des compétences en santé (SPARK Santé)	3
3	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	3
4	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC-PRICI)	2
5	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)	3
6	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)	1
7	Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)	3
8	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)	1
9	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain Fonds Additionnels (PREMU-FA)	4
10	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR)	3
11	Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)	3
12	Programme de Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)	3
13	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	3

N°	PROJETS COFINANCES	
14	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'Agriculture (PSNDEA)	3
15	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)	2
16	Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)	4
17	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	2
18	Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA-ResiP)	3
19	Projet d'Investissement Forestier (PIF)	3
20	Programme GAVI RSS 2	2
21	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	2
22	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)	2
23	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)	3
24	Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PPCET)	1
25	Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDCV)	1
TOTAL GÉNÉRAL		63

En outre, l'IGF a réalisé des travaux préparatoires sur (1) projet à auditer en 2023. Le tableau ci-après récapitule les travaux réalisés :

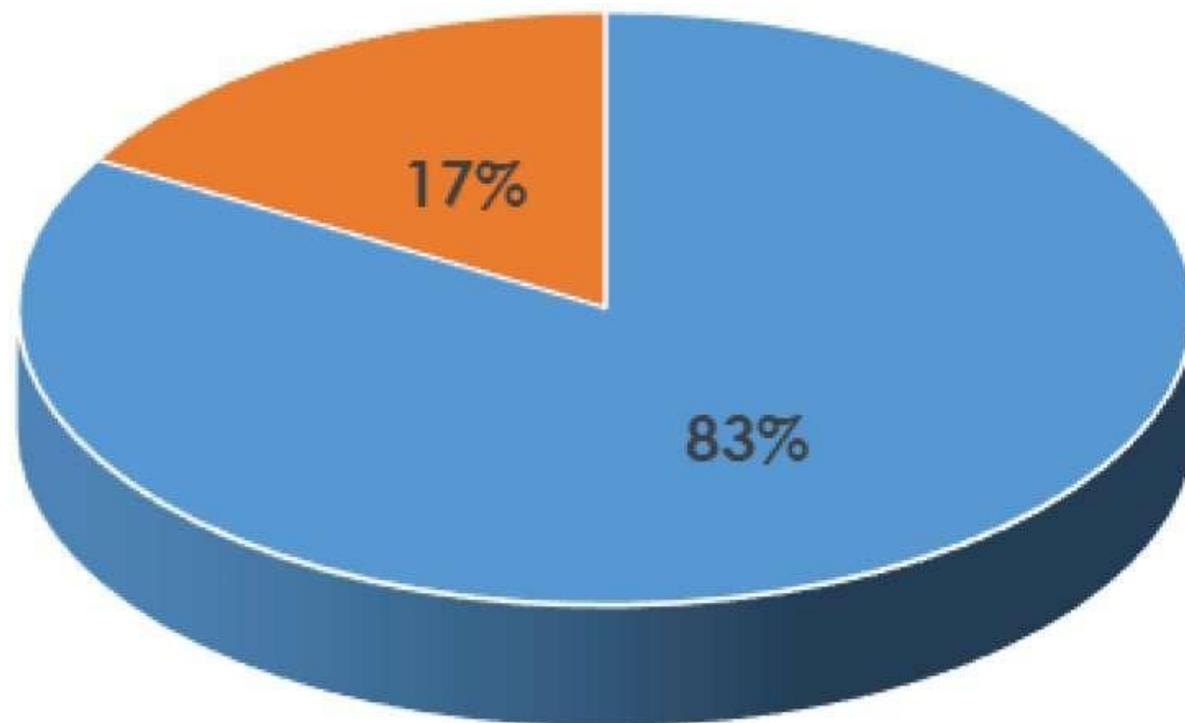
N°	PROJET	ACTIVITÉS		
		Prise de connaissance	Cartographie des risques	Plan d'audit
1	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'ouest (PHAS)	X	X	X

II-2 INSPECTION ET EVALUATION

Les activités d'inspection et d'évaluation ont porté sur douze (12) missions décrites dans le tableau ci-après :

MISSIONS	POURCENTAGE
1. MISSIONS PROGRAMMEES	83 %
1.1 Mission de suivi de l'apurement des passifs validés	
1.2 Mission de suivi des recommandations de l'audit de gestion des recettes du Guichet Unique du Permis de Construire (GUPC)	
1.3 Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI)	
1.4 Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)	
1.5 Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME)	
1.6 Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds Spécial de Solidarité (FSS)	
1.7 Mission d'audit organisationnel et de gestion de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP)	
1.8 Mission d'audit organisationnel et de gestion du Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Bouaké	
1.9 Mission d'audit organisationnel et de gestion du Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyse (LANEMA)	
1.10 Mission d'audit de gestion des recettes de service à la Direction Générale du Commerce intérieur (DGCI)	
2. MISSIONS INOPINEES	17 %
2.1 Audit de la gestion du projet de construction du port sec de Ferkessedougou	
2.2 Processus de commercialisation du Grand Marché de Bouaké	
TOTAL GENERAL	100%

INSPECTION ET ÉVALUATION



■ Programmées ■ inopinées

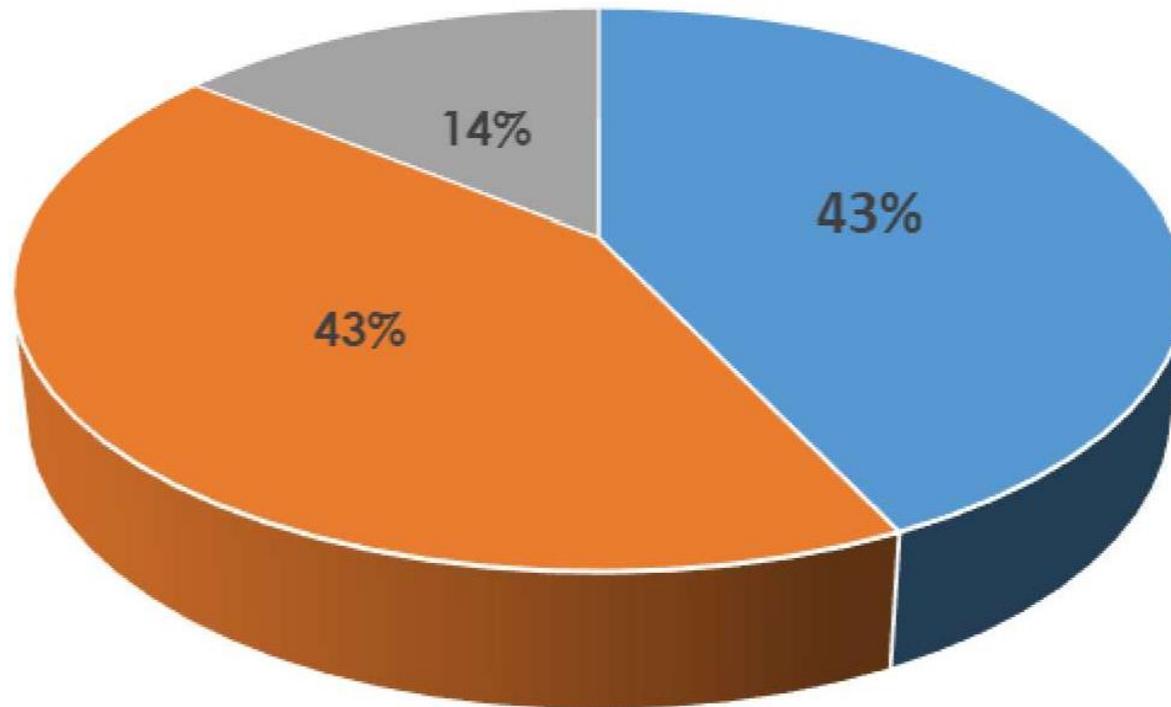
Les missions programmées de l'IGF représentent 83 % des activités d'inspection et d'évaluation et les missions inopinées 17 %.

II-3 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

Les sept (7) activités d'appui-conseil menées en 2022 sont décrites dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	POURCENTAGE
1. APPUI-CONSEIL	43%
1.1 Participation aux travaux du Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP)	
1.2 Assistance aux structures du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour l'implémentation du cadre de référence du contrôle interne (CONAFIP)	
1.3 Participation aux travaux du comité d'audit des projets du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (Programmes nationaux de lutte contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose)	
2. COMITES	43 %
2.1 Comité paritaire Public/Privé de suivi des remboursements des crédits de TVA	
2.2 Comité de suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection	
2.3 Comité d'identification des recettes de service	
3. MISSIONS STATUTAIRES	14 %
Passations de service	
TOTAL GÉNÉRAL	100 %

APPUI - CONSEIL ET COORDINATION



■ Appui-conseil ■ Comité ■ Mission statutaire

Les activités d'appui conseil représentent 43 %, la participation aux travaux des comités 43 % et les missions statutaires 14 %.

II-4 APPUI À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les principales activités réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) au titre de l'année 2022 ont porté sur :

- le traitement des plaintes et dénonciations ;
- la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

II-5 AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités portent sur le renforcement des capacités et la démarche qualité.

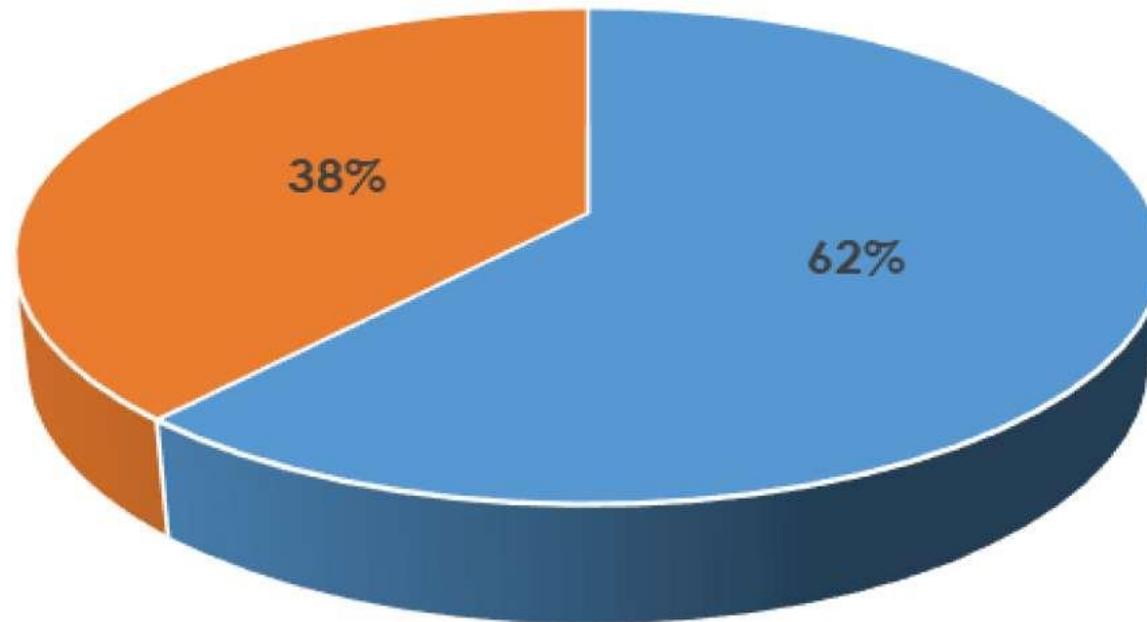
- Le renforcement des capacités
Cette activité a été mise en œuvre à travers diverses formations portant sur les thématiques suivantes :
 - le contrôle des activités opérationnelles des projets ;
 - le contrôle des opérations financières ;
 - l'évaluation de l'efficacité des conventions passées entre les projets et les parties prenantes ;
 - l'évaluation du processus de gestion des marchés passés par les projets.
 - le suivi des recommandations formulées par les missions d'audit interne, d'audit externe et les missions de supervision de la Banque mondiale ;
 - la gestion administrative et des ressources humaines.
- La mise en œuvre de la démarche qualité de L'IGF
Les activités 2022 ont notamment porté sur la revue de direction, les revues de processus et les audits qualités selon les exigences de la Norme ISO 9001 v 2015.



Ci-après, le tableau descriptif des autres activités présentées en termes de proportion :

AUTRES ACTIVITÉS	POURCENTAGE
1. Renforcement des capacités	62 %
2. Démarche Qualité	38 %
TOTAL	100%

AUTRES ACTIVITÉS



- Renforcement des capacités
- Démarche qualité

Le renforcement des capacités représente 62% des activités et la démarche qualité 38 %.

**FICHES SIGNALÉTIQUES
DES PRINCIPALES MISSIONS
RÉALISÉES EN 2022**

III- FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2022

III-1 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTFs)

MISSIONS PROGRAMMÉES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
2	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
3	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
4	Programme de Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
5	Projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et des compétences en santé (SPARK- Santé)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
6	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne

III-1 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTFs) (suite)

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
7	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain Fonds additionnels (PREMU-FA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
8	Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapport de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
9	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
10	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC PRICI)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
11	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
12	Projet d'Amélioration des Prestations dans les Services Educatifs (PAPSE)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
13	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

III-1 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTFs) (suite)

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
14	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du programme	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
15	Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
16	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale (PAMOFOR)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
17	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'Agriculture (PSNDEA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
18	Projet d'Investissement Forestier (PIF)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
19	Programme de Gestion du Littoral Ouest Africain West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (WACA-ResiP)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
20	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

III-1 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTFs) (suite)

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
21	Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PPCET)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne
22	Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDCV)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapport de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
23	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'ouest (PHAS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Plan d'audit interne disponible	Réaliser les missions d'audit interne
24	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
25	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
26	Programme GAVI RSS 2	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

III-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Apurement des passifs de l'État	Apurer les passifs validés	Transmission des dossiers de 45 fournisseurs à la DAF du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour engagement d'un montant total de 4,96 milliards de francs CFA.	Continuer l'apurement des passifs validés
2	Mission de suivi des recommandations de l'audit de gestion des recettes du Guichet Unique du Permis de Construire (GUPC)	S'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'audit de 2019, notamment : - Evaluer le niveau des recommandations mises en œuvre ; - Déterminer, le cas échéant, les obstacles à leur mise en œuvre et proposer des mesures pour y remédier.	Rapport de mission disponible	
3	Mission d'audit organisationnel et de gestion de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP)	Améliorer le fonctionnement de l'AGEFOP	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
4	Mission d'audit organisationnel et de gestion du Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Bouaké	Améliorer le fonctionnement du CHU de Bouaké	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations

III-2 INSPECTION ET ÉVALUATION (suite et fin)

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
5	Mission d'audit organisationnel et de gestion du Laboratoire National d'Essais, de qualité, de Métrologie et d'Analyse (LANEMA)	Améliorer le fonctionnement de LANEMA	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
6	Mission d'audit de gestion des recettes de service à la Direction Générale du Commerce intérieur (DGCI)	Améliorer la gestion de la Direction Générale du Commerce Intérieur	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
7	Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
8	Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE COVID-19)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
9	Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
MISSIONS INOPINÉES				
11	Audit de la gestion du projet de construction du port sec de Ferkessédougou	projet du Port Sec de Ferkessédougou	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
12	Processus de commercialisation du Grand Marché de Bouaké	S'assurer de l'efficacité du processus de commercialisation du grand marché de Bouaké	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations

III-3 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

COMITES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Suivi du remboursement des crédits de TVA	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement ; - Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ; - Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA. 	724 dossiers de demandes de remboursement reçus et entièrement payés pour un montant total de 101,74 milliards de FCFA et zéro (0) reste à payer à la date du 23 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Implémenter le module de paiement au niveau du Régisseur dans SIGICI ; - Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ; - Fournir à l'IGF un code d'accès à l'appliquatif des remboursements des crédits de TVA.
2	Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEF et du MBPE	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un cadre de coordination entre les organes de contrôle et d'inspection du MEF et du MBPE ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des services de contrôle et d'inspection. 	<ul style="list-style-type: none"> - 52.5% des recommandations ont été mises en œuvre ; - 21.5% sont en cours d'exécution ; - 24% n'ont pas été exécutés ; - 2% jugée sans objet et non applicables. 	Poursuivre les missions de suivi des recommandations

III-3 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION (suite et fin)

COMITES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
3	Identification des recettes de service dans les départements ministériels	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les recettes de service dans les Ministères ; - et de leur transparence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une stratégie de mobilisation des recettes non fiscales ; - Validation du projet de loi portant livre de procédures des recettes non fiscales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les activités d'identification des recettes de service conformément au décret de création du comité ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures.
4	Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du « schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP) »	Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques	Plan d'actions du schéma directeur de l'année 2022 exécuté	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la participation de l'IGF dans la mise en œuvre du schéma directeur des réformes des finances publiques ; - Proposer le plan d'actions du schéma directeur de l'année 2023 ; - Suivre la mise en œuvre des activités.

III-4 APPUI À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Enquêtes sur les cas de plaintes et dénonciations de fraude, de corruption et infractions assimilées dans l'administration économique et financière	Traiter les plaintes, dénonciation et saisine de la hiérarchie pour des faits de corruption et d'infractions assimilées	<p>Au total, quinze (15) dossiers d'enquêtes ont été ouverts en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - onze (11) dossiers finalisés ayant abouti aux conclusions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • deux (2) dénonciations de fraudes fiscales et douanières classées sans suite ; • deux (2) dénonciations de fraudes fiscales et douanières non avérées ; • Deux (2) dénonciations de fraudes fiscales et douanières avérées avec des recommandations de rappel de droits formulées à l'encontre des entreprises mises en cause ; • Deux (2) dénonciations de transferts irréguliers de gros volumes de fonds hors UEMOA, non avérées après investigations ; • Trois (3) dénonciations de transferts irréguliers de gros volumes de fonds hors UEMOA, avérées après investigations, avec des recommandations de saisine de la CENTIF d'une part, et de la BCEAO d'autre part en vue de la prise des sanctions appropriées à l'encontre des banques impliquées dans ces transferts de fonds irréguliers. - Quatre (4) dossiers en cours de traitement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les diligences nécessaires en vue (ou s'assurer) du paiement des droits et taxes éludés ainsi que des amendes relativement aux deux (2) dénonciations avérées de fraudes fiscales et douanières ; - Poursuivre et finaliser les quatre (4) dossiers ouverts en cours de traitement.

III-4 APPUI À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (suite et fin)

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
2	Coopération nationale en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées	Participer à la mise en synergie des services de l'Etat impliqués dans la lutte contre la corruption, sous l'impulsion de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ainsi que de ses outils d'opérationnalisation ; - Participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption. 	<p>Poursuivre : La participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.</p>

RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2022

III- RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES EN 2022

IV-1 ACTIVITÉS D'AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LA BANQUE MONDIALE

Le Gouvernement ivoirien en accord avec la Banque mondiale a décidé d'attribuer la fonction d'audit interne des projets financés et cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers à l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Cette décision s'est matérialisée à travers les textes ci-après :

- le Décret n° 2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) aux termes duquel la fonction d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés est assurée par l'IGF ;
- l'Arrêté interministériel n° 106/MEF/MPMBPE du 20 février 2018 portant procédures et modalités d'intervention de l'Inspection Générale des Finances aux projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale.

Le nombre de projets audités par l'IGF est passé de vingt-cinq (25) en 2021 à vingt-six (26) en 2022, à savoir :

N°	PROJETS COFINANCES
1	Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP)
2	Projet de Renforcement du Système de Santé et de réponses aux urgences Epidémiques (PRSE) SPARK
3	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)
4	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC-PRICI)
5	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)
6	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)
7	Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)
8	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)
9	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain Fonds additionnels (PREMU-FA)
10	Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale de côte d'ivoire (PAMOFOR)

N°	PROJETS COFINANCES
11	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)
12	Programme de gouvernance économique pour la délivrance des services de base aux citoyens (PAGDS)
13	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)
14	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'Agriculture (PSNDEA)
15	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)
16	Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)
17	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)
18	Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA-ResIP)
19	Projet d'Investissement Forestier (PIF)
20	Programme GAVI RSS 2
21	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)
22	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)
23	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)
24	Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PPCET)
25	Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDCV)

Par ailleurs, l'IGF a effectué des travaux préparatoires sur un (1) nouveau projet, ci-après listé, qui vient enrichir le portefeuille de projets à auditer, faisant ainsi passer le nombre de projets à vingt-six (26), à compter de l'exercice 2022.

26	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'ouest (PHAS)
----	---



IV-1.1 PROJET FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS (PFSP)

● Présentation du projet

Le Projet Filets Sociaux Productifs est une initiative du Gouvernement ivoirien avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale.

Les filets sociaux sont des programmes de transferts monétaires contributifs ciblant des pauvres ou des individus vulnérables à la pauvreté.

L'objectif du projet est d'améliorer les revenus des populations pauvres ciblées dans des régions rurales et urbaines.

Le projet appuie la mise en place d'un système national de protection sociale efficace et durable capable d'atteindre un nombre important de bénéficiaires. Au cours de la mise en œuvre du projet, 127 000 ménages pauvres et vulnérables vivant en zones rurales (Centre, Nord et Ouest) et à Abidjan, bénéficieront de programmes de transferts sociaux monétaires appuyés par le financement de l'IDA.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- tenue irrégulière des réunions de comités de trésorerie ;
- planification et suivi insuffisants des congés et permissions ;

- non mise à jour du fichier de suivi des immobilisations ;
- supervision et suivi insuffisants des Consultants Agents Communautaires (CAC) par les Directions Régionales et les Centres Sociaux d'Abidjan.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.2 PROJET D'ACHAT STRATÉGIQUE ET D'HARMONISATION ET DE FINANCEMENTS ET DES COMPÉTENCES EN SANTÉ (SPARK-SANTE)

● Présentation du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2021, la République de Côte d'Ivoire a signé le 19 avril 2019, deux accords de financement avec l'Association Internationale de Développement (AID/IDA) du Groupe de la Banque mondiale et le Global Facility Financing (GFF).

En effet, ces accords consistent respectivement en l'octroi d'un prêt IDA de 200 millions de dollars USD et d'un don GFF d'un montant de 20 millions de dollars USD en vue de financer le Projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et des compétences de santé (SPARK-Santé).

Ces financements font suite aux résultats encourageants obtenus dans le cadre du Projet de Renforcement du Système de Santé et de réponse aux urgences Epidémiques (PRSSE).

Ce projet dont l'objectif est d'améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé, s'articule autour des quatre (4) composantes ci-après :

- composante 1 : le passage à échelle de l'achat stratégique
- composante 2 : le renforcement du système de santé pour l'amélioration du système
- composante 3 : la gestion du projet
- composante 4 : la contingence urgence et la réponse aux épidémies (CERC)

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- cumul de la fonction de président du comité d'achat et de responsable de centre ;
- sélection d'une entreprise en cessation temporaire d'activités ;
- non-respect de la procédure d'acquisition des biens et services ;
- irrégularités sur les pièces justificatives relatives aux dépenses de fonctionnement ;
- retard dans le paiement des primes ;
- non-évaluation de certains services des établissements de santé.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne.



IV-1.3 PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE SAHEL (SWEDD)

● Présentation du projet

Le Projet régional SWEDD « Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel » (en abrégé SWEDD ou SWEED) est un projet conçu autour d'une approche régionale et multisectorielle et vise à soutenir les efforts des Gouvernements de 9 pays dont les taux de fécondité sont les plus élevés (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Bénin, le Tchad, le Cameroun et la Guinée).

La Côte d'Ivoire, pays bénéficiaire, a obtenu un financement additionnel de 60 millions de dollars US de la Banque mondiale pour la poursuite des activités du projet jusqu'à fin 2024.

Le projet SWEDD Côte d'Ivoire s'articule autour de trois composantes à savoir :

- l'autonomisation des femmes et des filles à travers le renforcement de leurs capacités économiques et l'appui à l'amélioration du maintien de la jeune fille dans le cursus scolaire ;
- le renforcement de l'accès des populations aux services de la Santé de la Reproduction, Maternelle, Néonatale, Infantile, et Nutritionnelle (SRMNIN) ;
- le développement des capacités d'analyse et de plaidoyer sur le dividende démographique au niveau national avec un volet régional.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- justification insuffisante du carburant consommé par les agences d'exécution ;
- justification insuffisante des avances liées aux frais d'ateliers ;
- supervision insuffisante des activités du sous projet éducation au niveau local et central ;
- tenue irrégulière des réunions du Comité Technique (CT) ;
- non élaboration de rapports d'activités par les ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- non désignation formelle des agents des partenaires et des ministères techniques intervenant sur le projet ;
- mode opératoire d'exécution des sous-projets genre et santé non formalisé.

● Perspectives

- Aider à la finalisation de la cartographie des risques du projet ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.4 PROJET D'INFRASTRUCTURES POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET COMPÉTITIVITÉ DES AGGLOMÉRATIONS SECONDAIRES (PIDUCAS)

● Présentation du projet

Le Gouvernement ivoirien s'est engagé à poursuivre le Programme National de Développement Economique (PNDE) au travers du Plan National de Développement (PND) 2016-2021. Ce plan soutient plusieurs axes de développement notamment la réduction de la pauvreté, une meilleure redistribution des fruits de la croissance, l'amélioration des conditions de vie des populations notamment en milieu urbain.

C'est dans ce cadre que le Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des villes Secondaires (PIDUCAS) a été initié en Juin 2017.

Ce projet, cofinancé par la Banque mondiale, d'un coût total de 78 milliards de FCFA, a pour objectif de créer des conditions de compétitivité dans les villes ciblées à travers la mobilité urbaine améliorée, un revenu accru par des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et des services administratifs de qualité fournis par les municipalités.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- insuffisances dans les études de bases réalisées pour la mise en œuvre des activités ;
- retard dans la réalisation des études ;

- retard dans la validation de certains livrables ;
- absence de titres fonciers au nom de la commune sur des sites destinés à la réalisation de certaines activités ;
- attribution de marchés aux prestataires en situation de cessation administrative d'activités.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.5 PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PRESTATION DES SERVICES EDUCATIFS (PAPSE)

● Présentation du projet

Le secteur éducation-formation en Côte d'Ivoire fait face à des difficultés multiformes, suite aux différentes crises qu'a connues le pays. Au nombre de ces difficultés, figurent la non-atteinte de la scolarisation primaire universelle comme souhaité par le pays.

En effet, la qualité de l'éducation de base est faible avec des résultats d'apprentissage peu honorables qui se traduisent par un faible niveau des acquis des élèves dans les disciplines fondamentales, un faible taux d'achèvement du cycle primaire et une disparité entre les sexes au niveau du taux d'achèvement.

En vue de relever ces défis, le Gouvernement ivoirien a mis en place le Projet d'Amélioration de la Prestation de Services Educatifs (PAPSE) dont l'objectif est de renforcer l'accès à l'éducation préscolaire et d'améliorer les résultats liés à l'apprentissage dans les écoles primaires bénéficiaires au sein des districts participants.

Ce projet, d'un coût total de 13,5 milliards de FCFA financé par la Banque mondiale, concerne six régions du nord de la Côte d'Ivoire, à savoir : la Bagoué, le Béré, le Bounkani, le Kabadougou, le Poro et le Tchologo.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non production de la Déclaration Individuelle des Salaires Annuels (DISA) de l'Exercice 2022 ;

- non production des appels à cotisation CNPS ;
- non-prélèvement et non-versement à la CNPS des cotisations des salariés au titre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- écart entre le montant total des salaires dans les livres de paies et celui de la comptabilité ;
- absence de compte rendu ou de rapport sur les campagnes de sensibilisation relatives à la scolarisation des filles ;
- non-respect de la durée de 10 jours par an de formation continue des Éducateurs Préscolaires Communautaires (EPC) et des Assistants Préscolaires Communautaires (APC).

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.6 PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN (PREMU)

● Présentation du projet

Le Gouvernement ivoirien, en accord avec la Banque mondiale a mis en place le Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU).

L'objectif de développement du PREMU est d'améliorer la qualité de l'eau, d'accroître l'accès et la qualité des services d'eau dans les zones urbaines sélectionnées et de renforcer les capacités du Ministère de l'Hydraulique (MH), de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) dans la planification et la gestion financière des secteurs de l'alimentation en eau potable en milieu urbain.

Les zones cibles du projet sont celles de Bingerville, d'Agboville, de Béoumi, de Korhogo, de Ferkessedougou, de Tiassalé, de N'Douci, de N'Zianouan.

Le PREMU est entièrement financé par la Banque mondiale à hauteur de 29,4 milliards de FCFA.



● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de mise en concurrence sur certains marchés ;
- absence de prélèvement de la retenue à la source sur certaines factures.

● Perspective

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.



IV-1.7 PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN- FINANCEMENT ADDITIONNEL (PREMU-FA)

● Présentation du projet

Le Gouvernement ivoirien, en accord avec la Banque mondiale a mis en place le Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain - Financement Additionnel (PREMU-FA).

L'objectif de développement du PREMU-FA est d'améliorer la qualité de l'eau et de l'assainissement, d'accroître l'accès et la qualité des services d'eau et l'accès à l'assainissement dans les zones urbaines sélectionnées et de renforcer les capacités du Ministère de l'Hydraulique (MH), de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) dans la planification et la gestion financière des secteurs de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu urbain.

Les zones cibles du projet sont celles de Bingerville, d'Agboville, de Béoumi, de Korhogo, de Ferkessédougou, de Tiassalé, de N'Douci, de N'Zianouan, Dabou, Issia et localités environnante, Songon et Niakara.

Le PREMU-FA est entièrement financé par la Banque mondiale à hauteur de 88,2 milliards de FCFA.

● Principaux résultats

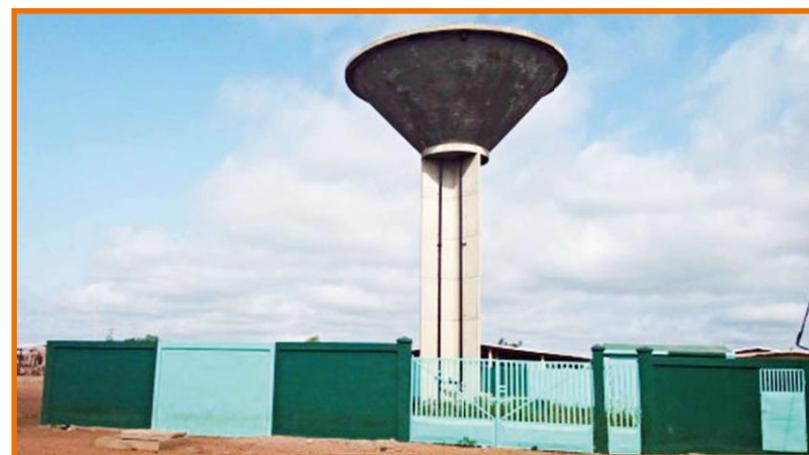
Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- retard dans la mise en œuvre des activités de la composante assainissement ;

- non-respect du délai de déclaration et de paiement des cotisations sociales ;
- retard dans l'exécution des travaux d'alimentation en eau potable ;
- non-respect des délais de paiements des prestataires ;
- non mention de la localisation dans la codification et l'étiquetage des biens ;
- non-respect de la procédure de sortie des immobilisations par le Ministère en charge de l'Hydraulique ;
- remboursement à tort de la redevance ANRMP et des frais d'enregistrement des contrats.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.8 PROJET D'AMÉLIORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FONCIÈRE RURALE DE CÔTE D'IVOIRE (PAMOFOR)

● Présentation du projet

Les litiges fonciers se sont multipliés depuis les années 90 du fait de la poussée démographique, mettant à mal la paix et la cohésion sociale.

Conscient des conflits répétés autour de la question foncière, et dans le but d'y remédier, l'Etat a adopté la Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au foncier rural, modifiée par les Lois n° 2004-412 du 14 août 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013.

De même, le projet d'appui à l'amélioration et à la mise en œuvre de la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR) a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Ce projet d'un coût total 54 160 000 de dollars USD est cofinancé par la Banque mondiale.

Le PAMOFOR est placé sous l'autorité de l'Agence du Foncier Rural (AFOR) qui en assure l'assistance, la coordination et la gestion financière.

Il a pour objectif de renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le programme national de sécurisation foncière rurale ainsi que d'enregistrer les droits fonciers coutumiers dans les zones rurales.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- insuffisance du rendement de l'opérateur foncier GCK de la Mé ;

- non transmission des rapports de processus de clarification par l'opérateur foncier aux sous-préfets , au ROT, au ME-MINADER ;
- absence de rapports de l'Opérateur Foncier (OF) décrivant les opérations sur le terrain ;
- bâtiments des CVGFR non réceptionnés et BFR non équipés par L'AFOR ;
- délivrance de certificats fonciers à des tiers ne disposant de pièces administratives requises ;
- sensibilisation insuffisante des populations et autorités locales ;
- absence de preuves de transfert de compétences et de mise à disposition de matériels.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.9 PROJET DE PROMOTION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA)

● Présentation du projet

La filière cajou en Côte d'Ivoire est une source d'approvisionnement de plus en plus importante sur le marché mondiale et une source de revenu pour les producteurs locaux.

Cependant, elle n'est pas compétitive du fait de la faible transformation des noix de cajou.

Le Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne des Valeurs de l'Anacarde (PPCA) a donc été mis en place pour améliorer la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou.

Le montant du financement global du projet est de 236,11 millions de dollar US dont 200 millions de dollar US au titre de financement IDA-IPF et 36,11 millions de dollar US représentant la contribution des bénéficiaires.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- insuffisance du budget 2022 alloué aux salaires et indemnités du personnel intervenant dans la mise en œuvre du projet ;
- mise à disposition de nouveaux fonds aux Comités Locaux d'Approbation des Sous Projets (CLASP) à l'absence de justification de l'utilisation des précédents fonds
- difficultés de consultation des dossiers relatifs au financement des transformateurs de noix de cajou au sein du projet PPCA ;

- non-respect de la composition des membres du Comité d'Approbation des Sous Projets (CASP) dans le cadre de la Subvention à Coûts Partagés (SCP) ;
- demande d'ANO de la Banque mondiale sur des décisions provisoires du Comité d'Approbation de la Subvention Covid-19 alors qu'elle doit porter sur les décisions définitives ;
- non validité des contrats de prestations des Directions Régionales de l'ANADER depuis le 31 décembre 2020 ;
- insuffisance des appuis techniques aux conseillers agricoles anacardes par les Techniciens Spécialisés Anacardes (TSA) ;
- défaillance des terminaux mobiles (tablettes) de collecte électronique des données de la vulgarisation agricole ;
- mauvaise validation des travaux de réhabilitation des vergers anacardiens par l'ANADER.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.10 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE POUR LA DÉLIVRANCE DES SERVICES DE BASE AUX CITOYENS (PAGDS)

● Présentation du projet

L'amélioration des services de base en Côte d'Ivoire dans les secteurs de l'éducation, des routes et des services financiers constitue un défi important.

Face à ce défi, le gouvernement et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 85 millions de dollars US pour le financement du Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des services de Base aux citoyens (PAGDS).

Ce programme vise à améliorer la mobilisation des ressources intérieures et l'efficacité de la dépense publique pour la délivrance des services de base dans les secteurs clés.

Le projet est réalisé à travers un nouvel instrument de financement dénommé PforR (Programme pour les résultats).

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non concordance entre les données du Rapport Financier Intérimaire et celles de la comptabilité du projet ;
- non enregistrement de certaines immobilisations acquises par le PPRC dans la comptabilité du PAGDS ;
- sauts de numéros sur les actes du Tribunal de Commerce d'Abidjan (TCA) ;

- absence d'un module d'alerte de dépassement des délais de traitement des dossiers dans le système de gestion électronique E-TribCom ;
- délivrance manuelle de certains reçus de paiement des frais de formalités aux usagers du Tribunal de Commerce d'Abidjan (TCA) ;
- gestion manuelle de certaines formalités judiciaires du Tribunal de Commerce d'Abidjan (TCA) ;
- non sauvegarde des données électroniques du Tribunal de Commerce d'Abidjan (TCA) sur un serveur externe ;
- difficultés de consultation de certains documents archivés dans le système de gestion électronique E-TribCom du TCA ;
- non concordance des décisions de paiement 2020-2021 avec les données du système de contrôle biométrique des élèves affectés ;
- contrôles de présence physique en lieu et place du contrôle de présence électronique dans certains établissements privés équipés du système de contrôle biométrique ABS ;
- non fiabilité de la « liste de pointages ABS » du système de contrôle biométrique des élèves affectés dans les écoles privées ;
- absence de convention d'assistance technique signée avec l'Opérateur Technique ABS pour l'entretien et le suivi du système de contrôle biométrique des élèves affectés.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.11 PROJET D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DU GRAND ABIDJAN (PACOGA)

● Présentation du projet

Le Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) a été initié par le gouvernement ivoirien et la Banque mondiale en vue de favoriser le développement urbain durable de l'agglomération du Grand Abidjan.

L'objectif du projet est d'améliorer la gestion urbaine, l'efficacité logistique, l'accessibilité au port, la mobilité urbaine dans l'agglomération du Grand Abidjan, et d'apporter une réponse immédiate à une crise ou une urgence.

Pour le financement de ce projet, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un crédit de 315 millions de dollars, complété par une contrepartie Etat de 15 millions de dollars et une contribution de 70 millions de dollars US attendu du secteur privé portant ainsi le cout total du projet à 400 millions de dollars US.



● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-respect des délais contractuels d'exécution par le consultant ;
- absence de moyens matériels permettant la mise en œuvre des cahiers de charges du DAA ;
- retard dans le règlement des factures ;
- non consultation de la situation fiscale de prestataires dans la base des données de la Direction Générale des Impôts ;
- absence de pièces justificatives relatives aux ateliers ;
- non élaboration des pièces techniques (termes de référence, descriptif des travaux à réaliser et spécifications techniques, cahier de charges délais d'exécution) des dossiers d'appel d'offres par le District Autonome d'Abidjan ;
- non élaboration du programme d'activités par le District Autonome d'Abidjan (DAA).

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.12 PROJET DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES DE DÉSENCLAVEMENT ET DE L'E-AGRICULTURE (PSNDEA)

● Présentation du projet

Le secteur agricole, important catalyseur de l'économie de la Côte d'Ivoire, représente 22% du PIB et plus de 75% des exportations. Cependant, il génère des revenus instables et sa faible productivité entrave la réduction de la pauvreté.

A cet effet, la Côte d'Ivoire a mis en place le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA) dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux services numériques à haut débit dans les collectivités rurales et tirer parti des plateformes numériques pour améliorer la productivité agricole et l'accès au marché.

La Côte d'Ivoire a obtenu un prêt d'environ 37 milliards de FCFA de l'IDA pour le financement du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA).

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- convocation des membres de la COJO par des personnes non habilitées ;
- absence de Comités de Suivi des Plaintes dans le cadre des PAR ;
- omission de certaines personnes impactées et recensées lors du paiement des indemnités ;
- prise en compte dans le PAR de personnes non affectées par le projet ;

- retard dans la notification du marché par un ordre de service ;
- difficultés pour les paysans des régions du Poro et du Tchologo à se procurer les intrants pour la production des vivriers ;
- absence de la couverture réseau téléphonique dans certaines localités ;
- enrôlement d'acteurs n'opérant pas dans le domaine du vivrier ;
- absence d'enrôlement de transporteurs dans des localités ;
- retard dans la formation des agents relais ;
- retard de paiement des factures de certains fournisseurs ;
- non réalisation du contrôle concomitant lors de la réception de fournitures et consommables.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.13 PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PADES)

● Présentation du projet

Le Gouvernement ivoirien a entrepris depuis 2012, des réformes au profit de l'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique (ESRS).

En effet, l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire connaît des difficultés liées au déficit d'infrastructures, à l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et la formation dispensée et à l'insuffisance d'autonomie de gestion des établissements.

Afin de pallier ces difficultés, le gouvernement a approuvé le 22 mars 2019 l'accord de financement du crédit N°6383-CI, d'un montant de 100 millions de dollar US, conclu le 12 juillet 2019 entre la République de Côte d'Ivoire et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la création du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES).

Ce projet vise d'une part, à améliorer la gestion de l'enseignement supérieur, la qualité et la pertinence des programmes et d'autre part, à augmenter le nombre d'inscriptions dans les filières professionnelles.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de l'ANO sur le manuel de procédures;
- utilisation des ressources du PADES sur le PEJEDEC sans convention de financement entre les deux projets ;
- non-respect des procédures de gestion du carburant ;

- absence de contrôles des fiches d'hébergement d'atelier en résidentiels ;
- non-paiement des cotisations mensuelles sociales dans les délais ;
- absence de la déclaration et de paiement des cotisations au titre de la Couverture Maladie Universelle ;
- non prise en compte du montant de la prime de transport supérieur à 30 000 FCFA dans l'assiette des cotisations sociales ;
- non-paiement des cotisations sociales suite à la Déclaration Individuelle des Salaires Annuels (DISA) ;
- non prise en compte du nouveau plafond de l'assiette de la CNPS au titre de la retraite) ;
- non immatriculation du projet PADES à la CNPS.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.14 PROJET MULTISECTORIEL DE NUTRITION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (PMNDPE)

● Présentation du projet

La République de Côte d'Ivoire a signé, le 16 février 2018, des Accords de Financement avec l'Association Internationale de Développement (IDA), pour la mise en œuvre du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE). A cet effet, une Unité de Gestion du Projet (UGP) a été mise en place en Octobre 2018.

L'objectif du projet est d'accroître la couverture des interventions de nutrition et de développement de la petite enfance dans les zones sélectionnées sur le territoire national. Les activités du PMNDPE sont mises en œuvre par des Agences d'Exécution Locales (AEL) avec une approche communautaire basée sur les Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANC).

Ce projet d'un coût total de 34,7 milliards de francs CFA (28,75 milliards de FCFA de l'IDA et 5,98 milliards de don de Power of Nutrition), couvre 14 Régions Administratives réparties dans différents pôles de développement situés au Nord, au Nord-Est, au Nord-Ouest, au Centre et au Centre Ouest du pays.

Le projet cible les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes. Un focus est mis sur la période critique des 1 000 premiers jours, depuis la grossesse jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-publication des plans de passation de marchés (PPM) au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) ;
- non-respect du mode de passation de marchés en fonction du seuil ;
- non-respect de la date et de l'heure d'ouverture des plis pour certains marchés ;
- non-publication des résultats de certains marchés au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) et sur le portail des marchés publics ;
- délivrance d'ordre de service de démarrage avant la signature des contrats de certains marchés ;
- non-respect de la procédure de résiliation de marché ;
- non-respect des délais contractuels d'exécution de certains marchés ;
- non-respect des délais contractuels de paiement de certains fournisseurs ;
- insuffisances dans l'archivage physique et absence d'un système d'archivage électronique des dossiers de passation de marchés
- non-réalisation de certaines formations prévues dans les Plans de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) 2020 et 2021 ;

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.

IV-1.15 PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)

● Présentation du projet

La Côte d'Ivoire a signé, le 29 décembre 2016 des Accords de Financement avec la Banque Africaine de Développement, la Coopération Japonaise (JICA) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en vue du financement de la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), d'un coût global de 541 890 920 191 francs CFA.

Ce projet fait partie du Schéma Directeur Urbain du Grand Abidjan réalisé et validé en 2014 par le Gouvernement ivoirien.

L'objectif général de ce projet, qui entraîne le déplacement de nombreuses personnes impactées, vise à améliorer le désenclavement des zones d'activités économiques, les conditions de vie des Personnes et le renforcement des capacités de la gestion urbaine de la ville d'Abidjan.



● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- retard dans l'exécution des prestations de certains marchés ;
- marché approuvé après expiration du délai de validité des offres ;
- retard dans la production de la caution de bonne exécution de certains marchés ;
- non-respect du délai des opérations relatives à l'ouverture des plis et au jugement des offres de certains marchés ;
- non validation des états d'émargements des indemnités d'éviction par l'agent comptable ;
- absence de signature des entreprises attributaires sur certains rapports de contrôle et surveillance des travaux réalisés.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.16 PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉSILIENCE DES ZONES CÔTIÈRES OUEST AFRICAINES (WACA-RESIP)

● Présentation du projet

Le littoral de la Côte-d'Ivoire renferme des potentialités écologiques importantes. Ce qui lui confère un grand rôle dans le maintien de la diversité biologique au niveau régional. Cependant, il connaît actuellement diverses menaces d'ordre anthropique (pollution, destruction des mangroves, démographie galopante et surexploitation des ressources aquatiques) et naturel (érosion des plages, élévation du niveau de la mer, les marées de tempêtes).

Le Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), cofinancé par la Banque Mondiale pour un coût total de 16,5 milliards de FCFA, a pour but d'aider les pays à harmoniser leur gestion des infrastructures et des ressources naturelles afin d'accroître leur résilience au changement climatique.

Il couvre la commune de Grand-Lahou située au sud sur le littoral à 170 km à l'ouest d'Abidjan.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de preuves de transmission du Plan de Passation de Marchés (PPM) à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) pour la publication au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) ;
- non-constitution d'une base de données ou d'une liste des fournisseurs/prestataires agréés spécifique au projet WACA ;

- non-respect des délais contractuels de paiement des fournisseurs ;
- insuffisances dans l'archivage physique et absence d'un système d'archivage électronique des dossiers de passation de marchés ;
- retard dans l'exécution de certaines études ;
- non création des quatre (04) sites de parcs à bois dans les villages sélectionnés ;
- non-démarrage des travaux de stabilisation et de protection du cordon sableux ;
- absence de police d'assurance pour les immobilisations du projet ;
- paiement indu d'indemnité de fonction.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.17 PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER (PIF)

● Présentation du projet

En réponse aux enjeux de la déforestation, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+) en juin 2011 afin de contribuer à la lutte mondiale contre les changements climatiques et pour restaurer son couvert forestier fortement dégradé. Les analyses statistiques montrent une régression des superficies forestières qui sont passées de 7,8 millions d'ha en 1986 à 3,4 millions d'ha en 2015 (FAO, 2016). Cette régression du couvert forestier s'est accentuée dans le secteur rural entre 1986 et 2000 et dans les forêts classées entre 2000 et 2015.

Pour faire face à ces défis et changer de paradigme, la Côte d'Ivoire a élaboré une stratégie nationale REDD+, avec l'appui du Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) et de l'ONUREDD.

C'est dans ce cadre que le Projet d'Investissement Forestier (PIF) d'un coût de 24 millions de US dollars, financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) a été mis en place. Il a pour but de conserver et d'augmenter le stock forestier et d'améliorer l'accès des collectivités des zones ciblées aux ressources des revenus induits par la gestion durable des forêts

Le PIF couvre les zones du Sud-Ouest, autour du Parc National de Taï (Cavally, Guemon, Nawa et San Pedro) et du Centre, dans l'ancienne boucle du cacao (Gbêkè, Moronou, N'Zi et Iffou).

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de documents probants relatifs au respect de la procédure de passation de certains marchés ;
- non-respect de la Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC) pour les marchés passés sur la part Etat ;
- absence de preuves de notification des résultats d'attribution des marchés aux soumissionnaires ;
- non-respect des délais dans la procédure de passation de certains marchés ;
- absence de documents justifiant l'exécution correcte des marchés ;
- insuffisance dans le fonctionnement des Comités de Gestion Participative des Forêts Classées ;
- retard dans l'adoption des Plans d'Aménagements Participatifs des Forêts Classées ;
- difficultés dans la mise en œuvre du programme de reboisement ;
- insuffisance dans l'inventaire physique des immobilisations ;
- insuffisance dans les reporting des carnets de bord des véhicules.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.

IV-1.18 PROGRAMME GAVI RSS 2

● Présentation du projet

L'accès limité aux vaccins pour les enfants des pays à faible revenu a conduit à la mise en place par le programme GAVI-Alliance, d'un système visant à l'élargissement de la couverture vaccinale et l'accès de ces enfants aux nouveaux vaccins.

Pour 2022, les objectifs de ce programme sont les suivants :

- renforcer l'offre des services de vaccination en stratégie avancée et mobile y compris les postes avancés dans les 29 districts sanitaires ciblés ;
- renforcer la demande des services de vaccination dans les 29 districts sanitaires ciblés ;
- améliorer la qualité et l'utilisation des données de vaccination à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- renforcer les capacités de stockage des vaccins dans les 82 districts sanitaires ;
- renforcer la coordination et la gestion du programme RSS.

Le montant global du projet GAVI RSS pour la période 2017-2022 est de quinze (15) millions de dollar US soit sept milliards cinq cent millions de francs CFA.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-réalisation des dénombrements des cibles PEV dès la naissance par les districts sanitaires et les centres de santé ;
- insuffisance dans la sécurisation et la protection des locaux de stockage des vaccins ;

- vétusté des équipements de stockage de vaccins dans certains Dépôt PEV et Districts Sanitaires ;
- absence ou réalisation non régulière d'inventaires périodiques des équipements de stockage des vaccins ;
- absence de groupes électrogènes dans certains régions et districts sanitaires ;
- non-respect des procédures et instructions de contrôle des températures des vaccins au niveau de certains dépôts PEV et Districts sanitaires ;
- défaillance du système d'alerte de suivi des températures dans certains Districts Sanitaires ;
- inexistence d'un plan de distribution des vaccins et consommables au niveau de certains dépôts PEV et Districts sanitaires.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.19 PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES (PADFA)

● Présentation du projet

Le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) est cofinancé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), l'OPEC Fund for International Development (OFID), l'Etat de Côte d'Ivoire et les bénéficiaires directs. Il a été mis en vigueur en mars 2018 et a pour but d'améliorer les activités après récolte, conditionnement, stockage, transformation et commercialisation dans les trois filières stratégiques : riz, légumes et mangue.

Le programme intervient dans cinq (5) régions administratives, à savoir : la Bagoué, le Poro, le Tchologo, le Hambol et le Gbêkê.

Le coût total du programme s'élève à 71,8 millions d'USD, soit 43,8 milliards de FCFA. Le prêt du FIDA s'élève à 37,4 millions d'USD, soit 22,8 milliards de FCFA et la part OFID s'élève à 20,0 millions d'USD, soit 12,2 milliards de FCFA. Les contributions du Gouvernement de Côte d'Ivoire sont chiffrées à 4,2 millions d'USD, soit 2,6 milliards de FCFA. Les bénéficiaires contribuent à hauteur de 10,2 millions d'USD, soit 6,2 milliards de FCFA.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- instabilité du personnel clé du programme ;
- insuffisance de bureaux pour le personnel au siège du PADFA à Korhogo ;

- non-réalisation de certaines activités opérationnelles liées au développement des filières riz, maraichères et mangue ;
- retard de la mise en œuvre des stratégies de gestion des savoirs et communication ;
- retard dans la finalisation du Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) ;
- absence de salle d'archivage ;
- non-publication des plans de passation de marchés (PPM) au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) ;
- absence de preuves de publication au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) des avis d'appel à concurrence dans les dossiers de passation de certains marchés ;
- non-respect de la date et de l'heure d'ouverture des plis pour certains marchés ;
- absence de notification des résultats des demandes de cotation aux soumissionnaires non retenus pour certains marchés ;
- absence de preuves de publication des résultats d'attribution de marchés au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) et sur le portail des marchés publics ;
- non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés ;
- insuffisances dans l'archivage des dossiers de passation de marchés.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.

IV-1.20 PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉSILIENCE URBAINE (PARU)

● Présentation du projet

La Côte d'Ivoire est exposée aux catastrophes naturelles telles que les inondations et les glissements de terrain, qui sont exacerbés par les effets de l'urbanisation rapide et du changement climatique.

Outre les problèmes de gestion des eaux pluviales, les évacuations post-inondation ont clairement identifié les déchets solides comme l'un des facteurs les plus aggravants contribuant aux inondations récurrentes et dont la gestion représente un secteur clé pour faire face aux inondations urbaines.

Bien que les déficits des infrastructures de drainage et de gestion des déchets solides soient une des principales causes d'inondation, la situation est aggravée par le fait que les infrastructures actuelles ne fonctionnent pas correctement du fait de l'insuffisance d'entretien et de l'occupation des emprises.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement de Côte d'Ivoire a mis en place, avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) d'un coût total de 315 millions de dollars.

Ce projet qui vise à réduire la vulnérabilité aux inondations dans certaines zones urbaines et à améliorer la gestion des déchets solides, est mis en œuvre dans le District Autonome d'Abidjan et dans les villes secondaires ciblées : Toumodi, Djebonoua, Yamoussoukro, Tiébissou, Bouaké, Korhogo, Sinématiali, Ferkessedougou, Ouangolodougou, Guiglo, Duékoué, Daloa, Grand-Bassam, Dabou, Sikensi et San Pedro.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- difficulté d'appréciation de l'utilisation du carburant pour des véhicules n'appartenant pas à la flotte du projet ;
- non-respect des délais de traitement des dossiers de dépenses financées sur part Bailleur ;
- non mise à jour du fichier des immobilisations ;
- non enregistrement en comptabilité de certaines immobilisations inscrites sur le fichier des immobilisations ;
- absence de rémunération de compte courant bancaire du projet ;
- incohérence entre les listes de présence et les états d'émargement lors des ateliers ;
- non-respect du délai d'apurement des avances de trésorerie sur les missions ;
- dans les offres de certains fournisseurs.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.21 PROJET DE MOBILITÉ URBAINE D'ABIDJAN (PMUA)

● Présentation du projet

La République de Côte d'Ivoire a signé des Accords de Financement avec l'Association Internationale de Développement (IDA) et l'Agence Française de Développement (AFD), pour la mise en œuvre du Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA).

L'objectif du projet est d'améliorer l'accessibilité aux opportunités économiques et sociales et d'accroître l'efficacité du système de transport public le long du corridor Yopougon-Bingerville et de ses lignes de rabattement à Abidjan.

Pour atteindre les objectifs, un dispositif institutionnel de mise en œuvre des activités du projet, comprenant l'Unité de Coordination (UC-PMUA), le Ministère des Transports (à travers la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation -DGTTTC-), le Comité de Suivi et de Pilotage et les Agences d'Exécution Spécialisées (AES) dont l'AGE-ROUTE, la SOTRA et l'opérateur privé qui exploitera le BRT, a été mis en place.

Les zones d'intervention du PMUA sont Yopougon, Attécoubé, Plateau, Adjamé, Cocody et Bingerville.

Le coût du projet s'élève à 483 millions d'Euros (540 millions \$) soit environ 316,827 milliards de FCFA. La Banque mondiale, chef de file, finance le projet à hauteur de 175,14 milliards de FCFA et l'Agence Française de Développement (AFD) contribue à hauteur de 59,04 milliards de FCFA. Un apport du secteur privé (contrat d'exploitation-maintenance en Partenariat Public-Privé -PPP-) est prévu à concurrence de 76,09 milliards de FCFA. La partie ivoirienne prendra en charge les coûts de réinstallation et les indemnités pour un montant total de 5,9 milliards de FCFA.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de preuves de validation des rapports d'avancement et des rapports d'audit du projet par le Comité de Suivi et de Pilotage du PMUA ;
- absence de date de signature de certains acteurs sur les conventions entre l'Unité de Coordination du PMUA et les Agences d'Exécution Spécialisées (AES) ;
- retard dans le recrutement de l'opérateur privé pour la mise en œuvre du BRT (Bus Rapid Transit) ;
- absence d'un mécanisme opérationnel de gestion des plaintes ;
- non-publication des Plans de Passation de Marchés (PPM) au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) ;
- absence de preuves de publication au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) des avis d'appel à concurrence dans les dossiers de passation de certains marchés ;
- non-signature par des membres de la COJO des Procès-verbaux (PV) d'ouverture des plis ou des rapports d'analyse et de jugement des offres de certains marchés ;
- absence de notification des résultats des demandes de cotation aux soumissionnaires non retenus pour certains marchés.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.

IV-1.22 PROJET DES CHAINES DE VALEUR COMPÉTITIVES POUR L'EMPLOI ET LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE (PPCET)

● Présentation du projet

Pour faire face à l'employabilité en Côte d'Ivoire et rendre les entreprises plus compétitives en promouvant un modèle de développement inclusif, le gouvernement et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 200 millions de dollars EU pour le financement du Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique (PPCET).

Ce programme vise à améliorer la compétitivité des chaînes de valeur soutenues par la banque et à accroître l'accès au financement pour les agriculteurs et les entreprises mal desservies et, en cas de crise ou d'urgence éligible, d'y apporter une réponse rapide et efficace.

L'exécution du projet PPCET s'étend sur une période de six ans (2021- 2027) et s'articule autour de cinq (5) composantes notamment :

- l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur soutenues ;
- l'amélioration de l'accès au financement dans les chaînes de valeur ;
- la réforme politique et renforcement institutionnel ;
- la gestion et coordination du projet ;
- L'intervention d'urgence conditionnelle (CERC).

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- codification des immatriculations non conforme aux prescriptions du manuel de procédures ;
- non-respect du taux des avances sur indemnités de mission fixé à 80% maximum du montant total des indemnités ;
- justification partielle des montants de frais de mission ;
- insuffisance dans le contrôle des consommations de carburant.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.23 PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR VIVRIÈRES (PDCV)

● Présentation du projet

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la transformation structurelle du sous-secteur vivrier, le Gouvernement ivoirien et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 295 millions de dollars EU pour le financement du Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V).

Ce programme de développement vise d'une part, à lever les contraintes majeures à la croissance du secteur agroalimentaire et d'autre part, à stimuler le développement de chaînes de valeurs vivrières plus inclusives, résilientes et compétitives.

L'exécution du projet PDC2V s'étend sur une période de six (6) ans (2021-2027) et s'articule autour de quatre (4) composantes :

- renforcement institutionnel et amélioration de l'environnement des affaires ;
- création de chaînes de valeur agroalimentaires productives et résilientes ;
- amélioration de l'accès au financement pour les investissements privés ;
- coordination, gestion et suivi-évaluation du projet.



● Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- registre de suivi de cartes de carburant non suffisamment renseigné ;
- carnet de bord des véhicules du projet non systématiquement renseigné ;
- absence de comptabilisation et de reversement de la Taxe sur Prestation de Services (TPS taux 7,5%) prélevée sur les honoraires de prestataires.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-2.1 TRAITEMENT DES PASSIFS AUDITÉS

- **Contexte**

Le Conseil des Ministres du 21 mars 2018 a adopté les conclusions des travaux d'audit des passifs de l'Etat et a décidé pour les 291,12 milliards de passifs validés à prendre en charge par l'Etat, le principe d'un apurement sans décote par titrisation sur cinq (5) années à compter de 2018.

En exécution de cette décision du Conseil des Ministres, la programmation financière du montant des passifs à apurer a été faite par le Ministère du Budget et du portefeuille de l'Etat en liaison avec le Ministère de l'Économie et des Finances.

L'instruction n°001 MEF/SEPMBPE/CAB du 13 Mai 2019 portant modalités d'exécution des dépenses relatives aux passifs de l'Etat audités et validés a été prise conjointement par le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour encadrer le processus d'apurement.

- **Résultats**

Pour l'exercice 2022, une dotation budgétaire de vingt (20) milliards FCFA a été allouée pour l'apurement des passifs validés.

Sur cette base, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a traité et transmis à la DAF du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) les dossiers de 45 fournisseurs pour engagement et paiement, à hauteur de 4,96 milliards de francs CFA.

Il convient de préciser que le faible niveau de consommation des crédits alloués s'explique par les difficultés à joindre les fournisseurs. A cela s'ajoute la non transmission à l'IGF des pièces justificatives de certains passifs spécifiques.

- **Perspectives**

Prévoir une dotation budgétaire destinée à la poursuite de l'opération d'apurement des passifs validés pour la gestion 2023.



IV-2.2 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS D'APPUI AUX ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL (FASI COVID-19)

● Contexte

À l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit, entre autres, par la création du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) à travers l'Ordonnance n° 2020-382 du 15 avril 2020.

Ce Fonds a pour mission principale d'apporter des appuis financiers aux acteurs du secteur informel impactés par la COVID-19.

Pour sa mise en œuvre, un arrêté fixant les modalités de fonctionnement définitif du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel a été signé le 02 septembre 2020.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) a conduit, du 02 février au 30 mai 2022, une mission de contrôle des opérations de la période de janvier à décembre 2021.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- non-participation des représentants du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) et du Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF) aux réunions du Comité de Gestion ;
- octroi d'une subvention de 250 000 FCFA aux bénéficiaires du FASI contrairement aux dispositions de l'article 13 de l'Arrêté interministériel n°817/MEF/MPJE J/MBPE du 02 septembre 2020 fixant les modalités d'octroi des subventions aux acteurs du secteur informel ;
- non fixation des délais de production des rapports de fin de mission dans le manuel de procédures du FASI ;
- non délivrance des bulletins de salaire au personnel d'appui du Secrétariat Exécutif conformément au Code du travail ivoirien.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-2.3 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES (FSGE COVID-19)

● Contexte

À l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le Gouvernement ivoirien a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit entre autres, par la création du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises.

Ce fonds a pour mission principale d'apporter un soutien financier aux grandes entreprises du secteur privé sur toute l'étendue du territoire national dont les activités ont été affectées négativement par la pandémie de la COVID-19.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE) a conduit, du 16 février au 30 avril 2022, une mission de contrôle des opérations de la période de janvier à décembre 2021.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence de délivrance d'un récépissé de dépôt de dossiers justifiant l'enregistrement des soumissionnaires sur la plateforme web dédiée ;
- absence de preuve de transmission au Bureau d'Information de Crédit (BIC) des informations relatives aux entreprises ayant bénéficié des fonds ;
- absence de mise en œuvre des mesures coercitives prévues aux articles 8 et 9 de la convention, en cas d'impayés ;
- non- application des pénalités de retard prévues à l'article 12 de la convention, en cas d'impayés.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-2.4 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (FSPME COVID-19)

● Contexte

A l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit entre autres, par la création du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises en vue d'apporter un soutien financier aux PME, notamment :

- les Microentreprises ou Très Petites Entreprises (TPE) ;
- les Petites Entreprises (PE) ;
- les Moyennes Entreprises (ME).

Après la phase transitoire qui a couvert la période du 17 avril 2020 au 22 juin 2020, le FSPME COVID-19 est entré dans sa phase opérationnelle.

L'Arrêté interministériel n°816/MEF/MPPME/MBPE fixant les modalités de fonctionnement définitif du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises a été signé le 02 septembre 2020. Cet arrêté a été modifié par l'Arrêté interministériel n°1004/MEF/MBPE/MPPMEATS du 19 novembre 2021 portant modification de l'Arrêté interministériel n°816/MEF/MPPME/MBPE du 02 septembre 2020 portant fonctionnement du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises dénommé FSPM COVID-19.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence de délivrance d'un récépissé de dépôt de dossier justifiant l'enregistrement des soumissionnaires sur la plateforme web dédiée ;
- la plateforme web dédiée ne permet pas de suivre l'état d'avancement du traitement des dossiers des entreprises soumissionnaires ;
- absence de mise en œuvre des mesures coercitives prévues aux articles 8 et 9 de la convention, en cas d'impayés ;
- non-application des pénalités de retard prévues à l'article 12 de la convention, en cas d'impayés.

● Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-2.5 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS SPÉCIAL DE SOLIDARITÉ (FSS COVID-19)

• Contexte

La pandémie du covid-19 touche la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du monde avec des répercussions négatives sur sa population et sur son économie.

Pour atténuer son impact, le gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire qui s'est traduit entre autres, par la création du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds Spécial de Solidarité COVID-19. Ce fonds a pour mission principale d'apporter un soutien aux personnes affectées par la pandémie à coronavirus COVID-19.

Après la phase transitoire qui a couvert la période du 17 avril 2021 au 22 juin 2021 sur le Grand Abidjan, le FSS COVID-19 est entré dans sa phase opérationnelle.

Par ailleurs, un arrêté fixant les modalités de fonctionnement définitif du FSS COVID-19 a été signé le 02 Septembre 2020 et modifié le 03 décembre 2021.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds Spécial de Solidarité Covid-19 a conduit, du 07 février au 30 juin 2022, une mission de contrôle des opérations de la période de juillet à décembre 2021 du fonds.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence d'acte désignant les fonctionnaires comme agents vérificateurs du Fonds ;
- production non régulière de rapports d'activités par les agents vérificateurs ;
- non-réception des transferts monétaires par certains bénéficiaires ;
- les enregistrements comptables de certaines opérations n'ont pas été effectués dans les comptes appropriés ;
- certains bons de livraison ne sont pas signés par le service bénéficiaire ;
- les caractéristiques de certains biens ou services acquis par le FSS COVID-19 ne sont pas précisées sur les factures.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-2.6 MISSION D'AUDIT ORGANISATIONNEL ET DE GESTION DU CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE (CHU) DE BOUAKÉ

● Contexte

Le système de santé est structuré de manière pyramidale en Côte d'Ivoire. Il part des Centres de Santé Ruraux et Urbains, des Hôpitaux Généraux, des Centres Hospitaliers Régionaux aux Centres Hospitaliers Universitaires.

En 2008, dans son plan de développement sanitaire, l'Etat ivoirien a affirmé sa volonté de maîtriser le financement du secteur de la santé au cours de la période 2009-2013 avec pour objectif général d'améliorer l'état de santé et le bien-être de la population.

Ainsi, plusieurs programmes ont été mis en place pour prendre en charge de façon spécifique les grands problèmes de santé identifiés comme étant des priorités.

En dépit des efforts consentis, l'offre de service demeure insuffisante au regard de l'ampleur des besoins.

Pour y remédier, le Gouvernement a mis en place un programme ambitieux de réhabilitation de l'ensemble la pyramide sanitaire, y compris les Centres Hospitaliers et Universitaires (CHU) dont celui de Bouaké.

Au regard du rôle important de cet établissement dans la région du Gbêkè, l'Inspection Générale des Finances, conformément à son programme d'activités de l'année 2022, y a conduit une mission d'audit organisationnel et de gestion.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- non désignation formelle des membres du Conseil de Gestion ;
- insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- absence d'une couverture budgétaire destinée à la prise en charge des cas sociaux ;
- non actualisation du programme de réhabilitation et d'équipement du CHU ;
- absence d'un schéma directeur informatique ;
- inadaptation et non sécurisation physique du serveur ;
- insuffisances dans la réception, la conservation et le stockage des produits pharmaceutiques ;
- inexistence de logiciel de gestion hospitalière ;
- obsolescence du plateau technique et vétusté du parc automobile ;
- absence d'interconnexion des caisses des services du CHU à l'Agence comptable ;
- non-respect des clauses de la convention entre la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et le CHU de Bouaké ;
- insuffisances dans l'archivage des documents.

● Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

IV-2.7 MISSION D'AUDIT ORGANISATIONNEL ET DE GESTION DE L'AGENCE NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (AGEFOP)

● Contexte

La Côte d'Ivoire a, dès son accession à l'indépendance, privilégié par des investissements importants, le développement des secteurs sociaux, notamment l'éducation et la formation.

Cette dynamique a été entravée par la crise économique du début des années 80, avec pour conséquences, l'arrêt de la construction des écoles et infrastructures de formation.

Ces problèmes, qui se sont aggravés au début des années 1990, ont contraint l'Etat de Côte d'Ivoire à une révision de sa politique de formation.

Dans ce cadre, l'Agence nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) a été créée par Décret n° 92-316 du 15 mai 1992 et modifié par Décret n° 2012-987 du 10 octobre 2012.

L'AGEFOP est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) qui a pour missions la prospection et l'analyse des besoins de formation professionnelle, la réalisation d'études et de référentiels de métiers en relation avec les branches professionnelles. L'AGEFOP est également un opérateur de formation professionnelle.

Au regard du rôle important de l'AGEFOP dans le domaine de la formation professionnelle, l'Inspection Générale des Finances a inscrit, au titre de son programme d'activités de l'année 2022, une mission d'audit organisationnel et de gestion de cette structure.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence de décret de nomination des membres du Conseil de Gestion ;
- non tenue de façon régulière des réunions du Conseil de gestion ;
- absence de manuel de procédure validé par le Conseil de Gestion ;
- non concordance entre le profil de certains agents et les compétences exigées selon les fiches de poste ;
- non réalisation des plans de formations internes prévues sur les exercices 2020 et 2021 ;
- faible niveau de mobilisation des ressources propres ;
- absence de plan de passation des marchés 2020 et 2021.

● Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.



IV-2.8 AUDIT ORGANISATIONNEL ET DE GESTION DU LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS DE QUALITÉ, DE MÉTROLOGIE ET D'ANALYSE (LANEMA)

● Contexte

Créé en 1985, le Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA) s'est vu assigner comme mission, l'appui au développement industriel tout en assurant en même temps la protection des consommateurs.

En 1991, la structure a été érigée en Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.) par Décret n° 91-648 du 09 octobre 1991, statut plus favorable à l'accomplissement de ses missions.

En effet, les activités multiples du LANEMA sont orientées, entre autres, vers les analyses, les essais et les travaux de métrologie ainsi que la formation, l'assistance conseil et la sensibilisation à l'hygiène.

Au regard de l'importance des missions de cette structure, l'Inspection Générale des Finances (IGF) y a conduit une mission d'audit organisationnel et de gestion conformément à son programme d'activités 2022.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- irrégularités dans la composition du Conseil de gestion du LANEMA ;
- création d'un service qualité et nomination de son responsable sans l'autorisation préalable du Conseil de gestion ;

- nomination de deux responsables au poste de Directeur de la Métrologie et du Contrôle Technique (DMCT) ;
- absence d'acte portant création des services du LANEMA ;
- absence de stage pré emploi avant signature des contrats de travail ;
- insuffisances dans la gestion des stocks ;
- absence d'étalonnage des équipements de mesure ;
- faible niveau de mobilisation des ressources propres.

● Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.



IV-2.9 AUDIT DE GESTION DES RECETTES DE SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU COMMERCE INTÉRIEUR (DGCI) DU MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES PME

● Contexte

Les recettes de service sont des recettes non fiscales, qui désignent les recettes de l'Etat autres que les recettes fiscales, douanières et d'emprunt. Elles résultent des clauses contractuelles, des décisions de justice, des prestations d'administrations publiques, avec ou sans contrepartie.

Il importe de noter que ces recettes sont encadrées juridiquement par la Loi organique n°59-249 du 31 décembre 1959, remplacée par la Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances.

Au regard de l'importance des recettes de service générées par la quasi-totalité des directions du Ministère du Commerce et de l'Industrie, l'Inspection Générale des Finances, a conduit du 02 mars au 30 mai 2022, conformément à son programme d'activités 2022, une mission d'audit de gestion des recettes de service de la Direction Générale du Commerce Intérieur.

● Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence de texte spécifique organisant les activités de la DGCI ;
- absence de décret d'application de la loi sur la métrologie ;
- non mise en place de la structure nationale chargée de mettre en œuvre la politique et la réglementation en matière de métrologie ;

- absence de manuel de procédures à la DGCI ;
- insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- absence de fiches de poste des agents de la DGCI ;
- absence de base de données des commerçants ;
- insuffisance de matériels informatiques, roulants, de magasins de stockage et de locaux abritant les services ;
- insuffisance de moyens financiers ;
- non recouvrement des recettes de service liées à la vérification des instruments de mesure ;
- recouvrement des recettes de service par des personnes non habilitées ;
- absence de textes réglementaires régissant l'annulation et la diminution des amendes transactionnelles.

● Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.



IV-3.1 Suivi du remboursement des crédits de TVA

● Contexte

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement ivoirien accorde une attention particulière à la question du remboursement des crédits TVA.

Aussi, le Ministre de l'Economie et des Finances a-t-il matérialisé cette volonté gouvernementale par l'Arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des Remboursements des Crédits de TVA.

Ce Comité est une organisation paritaire secteur privé (patronat-CGECI) et l'administration économique et financière (Trésor, Impôts, Douane) sous la coordination de l'Inspection Générale des Finances.

Les attributions dudit comité visent entre autres la célérité et la transparence dans le processus de remboursement des crédits de TVA en faveur des opérateurs économiques, au terme de l'article 2 dudit arrêté.

En vue de renforcer la transparence et la célérité dans le remboursement des crédits TVA, de nombreuses réformes ont été mises en œuvre par le Comité en liaison avec les structures techniques de la Douane et du Trésor, notamment la mise en place d'un applicatif de gestion intégré du remboursement des crédits TVA et l'instauration d'un nouveau mécanisme d'approvisionnement de la régie TVA depuis 2015.

● Principaux résultats

Le suivi régulier du traitement et du paiement des dossiers par le comité TVA a permis d'enregistrer des améliorations notables dans le remboursement des crédits TVA :

Les principaux résultats obtenus par le Comité sont récapitulés comme suit :

- 724 dossiers de demandes de remboursement reçus et payés pour un montant total de 101,74 milliards de FCFA et zéro (0) reste à payer à la date du 23 décembre 2022.
- traitement des dossiers suivi en temps réel par les usagers à travers le portail mis en place sur le site de la DGI ;
- démarrage du remboursement des crédits selon la nouvelle procédure dématérialisée à travers l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) ;
- mise en œuvre du remboursement des crédits TVA par virement bancaire.

● Perspectives

- Améliorer les fonctionnalités du volet remboursement des crédits TVA du SIGICI en tenant compte des difficultés rencontrées dans son utilisation par les différents acteurs, notamment le Régisseur de la Régie TVA ;
- Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ;
- Fournir à l'IGF un code d'accès à l'applicatif des remboursements des crédits de TVA.

IV-3.2 COMITÉ DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES SERVICES DE CONTRÔLE

● Contexte

Le Comité de Suivi des recommandations est un cadre de concertation des services de contrôle et d'inspection des Ministères en charge de l'Economie et des Finances et du Budget, créé par Arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010, en vue de garantir à la hiérarchie et aux Partenaires Techniques et Financiers, les suites données aux missions de contrôle et d'inspection.

A cet effet, le Comité de Suivi des recommandations est chargé, entre autres, d'évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées par les services de contrôle et d'inspection, et de produire périodiquement à l'attention des Ministres chargés de l'Economie et des Finances (MEF), et du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE), ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers, des rapports de suivi de la mise en œuvre desdites recommandations.

Au titre de l'année 2022, le Comité de Suivi des recommandations a principalement mené deux activités, à savoir :

- la réalisation de deux missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations respectivement du 19 au 24 septembre 2022, dans les villes de d'Abengourou, d'Agnibilekro et de Bondoukou, et du 23 au 29 octobre 2022, dans les villes de Daloa et Man ;
- la finalisation de l'applicatif de gestion des rapports des services d'inspection et de contrôle du MEF et MBPE, suivie de la tournée de présentation de l'applicatif dans les services de contrôle et d'inspection et à un Comité de direction de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

● Principaux résultats

Les résultats obtenus à l'issue des deux missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations sont les suivants :

1- Axe EST : Abengourou, Agnibilekrou et Bondoukou :

- Nombre total de recommandations évaluées : 107
- Taux de recommandations mises en œuvre : 53 %
- Taux de recommandations en cours d'exécution : 13%
- Taux de recommandations non exécutées : 34%

2- AXE OUEST : Daloa et Man

- Nombre total de recommandations évaluées : 230
- Taux de recommandations mises en œuvre : 52 %
- Taux de recommandations en cours d'exécution : 30%
- Taux de recommandations non exécutées : 14%
- Taux de recommandations sans objet et non applicables : 4 %

● Perspectives

Poursuivre les missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations et opérationnaliser l'applicatif de suivi des recommandations.

**L'IGF, STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ
DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

IV-3.3 IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

● Contexte

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Recette Générale des Finances (RGF) effectuent conjointement depuis 2007, des missions d'identification et de contrôle des recettes de services.

Les recettes non fiscales désignent des recettes de l'Etat autres que les recettes fiscales, douanières et d'emprunt.

A cet effet, un Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a été créé par le Décret n°2013-763 du 8 novembre 2013.

Il est chargé de mener des investigations dans toute administration publique et privée susceptible de détenir des recettes de services en vue de les identifier et de les inscrire dans un cadre légal de gestion.

Par ailleurs, il convient de noter que ces recettes sont encadrées juridiquement depuis 2014, par les articles 4 et 10 de la Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances.

Malgré ces dispositions, force est de constater que certaines administrations continuent de créer des recettes de service en dehors du cadre légal, créant ainsi une déperdition d'importantes ressources publiques.

● Principaux résultats

Au cours de l'année 2022, le Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a appuyé les services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) dans la réalisation de deux (02) ateliers, à savoir :

- un pré-atelier sur la stratégie de mobilisation des recettes non fiscales ;
- un atelier de validation du projet de loi portant livre de procédures des recettes non fiscales.

Ces ateliers ont conduit, d'une part à déterminer de nouvelles stratégies pour une mobilisation optimale des recettes non fiscales et d'autre part à valider le projet de loi portant livre de procédures des recettes non fiscales, qui a été adopté en Conseil des Ministres du mercredi 28 septembre 2022.

● Perspectives

- Poursuivre l'identification des recettes de service et le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les départements ministériels ;
- Effectuer des missions d'audit dans les Directions Centrales des Ministères.

IV-4 APPUI À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

● Contexte

La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC), créée par l'Arrêté n° 038/MEF/IGF du 17 février 2012 est la troisième division de l'Inspection Générale des Finances. C'est une unité opérationnelle chargée de combattre la corruption sous toutes ses formes par la prévention, le traitement des plaintes et dénonciations, la détection des actes de fraude et de corruption portant sur les ressources financières dont la gestion incombe aux Ministères en charge de l'Economie et des Finances, du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

La BLC est constituée de trois (3) sections (Prévention, Enquêtes et Renseignements) et est placée sous la responsabilité d'un Chef de Brigade, Inspecteur Général Adjoint des Finances. Elle comprend en outre des enquêteurs issus de l'administration économique et financière (cadres des douanes, des Impôts et du Budget) et des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) issus de la Gendarmerie et de la Police Nationale.

La BLC est saisie par voie hiérarchique ou à travers des plaintes et des dénonciations des usagers clients de l'administration économique et financière. Elle peut également s'auto-saisir.

Le présent rapport qui retrace les principales activités réalisées au cours de l'année 2022 s'articule autour des points suivants : Quatre (4) dossiers en cours de traitement. Ces enquêtes se poursuivront en 2023 en vue de leur finalisation.

1. Rappel des principales missions de la BLC,
2. Principaux dossiers de la BLC,
3. Difficultés de la BLC,
4. Perspectives de la BLC.

● Principaux résultats

Au total, quinze **(15) dossiers d'enquêtes ont été ouverts** en 2022 :

- **Onze (11) dossiers finalisés** ayant abouti aux conclusions suivantes
 - deux (2) dénonciations de fraudes fiscales et douanières classées sans suite ;
 - deux (2) dénonciations de fraudes fiscales et douanières non avérées ;
 - deux (2) dénonciations de fraudes fiscales et douanières avérées avec des recommandations de rappel de droits formulées à l'encontre des entreprises mises en cause ;
 - deux (2) dénonciations de transferts irréguliers de gros volumes de fonds hors UEMOA, non avérées après investigations ;
 - trois (3) dénonciations de transferts irréguliers de gros volumes de fonds hors UEMOA, avérées après investigations, avec des recommandations de saisine de la CENTIF d'une part, et de la BCEAO d'autre part en vue de la prise des sanctions appropriées à l'encontre des banques impliquées dans ces transferts de fonds irréguliers.
- **Quatre (4) dossiers en cours de traitement.** Ces enquêtes se poursuivront en 2023 en vue de leur finalisation.

● Perspectives

- Poursuivre les enquêtes sur les cas de dénonciations, les plaintes et les saisines de la hiérarchie ;
- Poursuivre la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption dans le cadre du renforcement du dispositif national de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- Renforcer les capacités des enquêteurs de la BLC.

IV-5 AUTRES ACTIVITÉS

IV-5.1 Renforcement des capacités

Au cours de l'année 2022, les agents de l'Inspection Générale des Finances ont participé à onze (11) activités de renforcement des capacités en Côte d'Ivoire et en France sur les thèmes ci-après :

THEMES	LIEU	DATE	BÉNÉFICIAIRES
Formation sur la démarche de l'audit interne selon les normes internationales	Abidjan (Côte d'Ivoire)	23 et 24 février 2022	17 agents
Formation sur le budget-programme et le contrôle axé sur la performance	Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)	28 mars au 08 avril 2022	50 agents
Formation sur les outils pour une transition réussie de Secrétaire de Direction à Attaché de Direction	Abidjan (Côte d'Ivoire)	14 au 15 juin 2022	3 agents
Formation sur le budget-programme et le contrôle axé sur la performance	Abidjan (Côte d'Ivoire)	31 août au 01 septembre 2022	20 agents
Sensibilisation sur la démarche qualité	Abidjan (Côte d'Ivoire)	09 juin 2022	26 agents
		15 juillet 2022	28 agents
		09 août 2022	24 agents
		08 septembre 2022	26 agents
		25 octobre 2022	22 agents
		26 octobre 2022	20 agents

THEMES	LIEU	DATE	BÉNÉFICIAIRES
Séminaire de relecture et d'appropriation du cadre de référence de gestion des risques et de contrôle interne du MEF et du MBPE	Grand Bassam (Côte d'Ivoire)	12 au 16 septembre 2022	40 agents de l'IGF, du MEF et du MBPE
Formation sur les composantes du référentiel COSO	Abidjan (Côte d'Ivoire)	9 au 10 novembre 2022	20 agents
Formation sur les innovations des textes d'application du code des marchés publics	Abidjan (Côte d'Ivoire)	16 au 17 novembre 2022	63 agents
Formation sur les techniques d'enquête et de détection en matière de corruption et infractions assimilées	Abidjan (Côte d'Ivoire)	23 au 25 novembre 2022	23 agents
Formation sur les principes et techniques de gestion et audit des projets	Grand Bassam (Côte d'Ivoire)	5 au 9 décembre 2022	20 agents de l'IGF
Conférence annuelle : « Demain en mains » de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).	Beffroi Montrouge (France)	28 et 29 novembre 2022	05 agents de l'IGF

IV-5.2 DÉMARCHE QUALITÉ DE L'IGF

● Contexte

En vue d'améliorer continuellement la qualité de ses prestations, de mieux organiser et coordonner ses actions internes et externes, de redynamiser et d'accroître le rendement et l'efficacité de ses services, l'Inspection Générale des Finances (l'IGF) a décidé de se doter d'outils indispensables à la réalisation de ses missions, à savoir : le **Management de la Qualité**.

C'est ainsi que depuis 2017, l'IGF a obtenu la certification de son Système de Management de la Qualité à la norme ISO 9001 version 2015.

● Principaux Résultats

Les principaux résultats obtenus en 2022 se présentent comme suit :

- maintien par l'IGF de sa certification à la Norme ISO 9001 V 2015 ;
- réalisation de la revue de Direction N°6 ;
- réalisation de 26 Revues de Processus ;
- réalisation de 13 audits qualité internes ;
- Réalisation de 6 séances de sensibilisation sur la démarche Qualité ;
- formation au management des processus ;
- formation au management des risques et opportunités.

● Perspectives

- Réaliser l'audit de renouvellement de notre certification avec Bureau Veritas ;
- Réaliser les audits qualité internes ;
- Réaliser la revue de Direction N°7 ;
- Réaliser les revues de processus ;
- Réaliser une enquête de satisfaction sur les engagements de services de l'IGF ;
- Recyclage sur la norme ISO 9001 version 2015 ;
- Formation sur la boucle d'amélioration à l'attention de tous les Agents de l'IGF.



IV-5.3 SITE INTERNET DE L'IGF

Avec l'évolution rapide de l'informatique, il est devenu progressivement indispensable pour toute entreprise de disposer d'un site internet en tant qu'outil digital essentiel, à la fois vitrine, outil de communication, d'information, de valorisation et d'échange.

Pour être en phase avec les tendances actuelles et s'adapter à sa cible, l'Inspection Générale des Finances a décidé de procéder à la refonte de son site internet.

Cette refonte effectuée offre au site internet :

- une amélioration de sa visibilité grâce à un meilleur référencement dans les moteurs de recherches,
- une adaptation de son affichage à tous les types de récepteurs (ordinateurs à grand écrans, ordinateurs portables, Smartphones et tablettes) en intégrant la technologie responsive design,
- une facilité d'utilisation et de maintenance,
- une conformité aux normes informatiques.

Le site internet est accessible à l'adresse suivante : www.igf.finances.gouv.ci avec pour adresse électronique info@igf.finances.gouv.ci

Sur la page d'accueil le visiteur a accès à des informations essentielles, à savoir :

- l'actualité ;
- le mot de l'Inspecteur Général des Finances ;
- une présentation de l'Inspection Générale des Finances ;
- la démarche qualité à l'Inspection Générale des Finances ;
- les engagements de service de l'Inspection Générale des Finances ;

- un lien pour saisir l'Inspection Générale des Finances ;
- et un lien pour ainsi qu'un numéro vert pour les plaintes et dénonciations.

Au niveau du menu principal, le visiteur pourra aussi trouver les informations portant sur :

- la présentation de l'IGF, de son Secrétariat Permanent et de ses trois (3) divisions ;
- les textes officiels concernant l'IGF, les réformes des finances publiques, la lutte contre la corruption, le Ministère de L'économie et des Finances et celui du Budget et du Portefeuille De L'Etat ainsi que d'autres textes ;
- l'actualité ;
- les publications telles que les programmes et rapports d'activités, les guides et manuels, les discours et interventions, le dossier presse ainsi que les discours et communiqués ;
- la bonne gouvernance à travers les dossiers et le pressbook.



PERSPECTIVES

En 2022, le volume d'activités de l'IGF a connu un accroissement par rapport à 2021 en raison de l'augmentation significative du nombre de missions d'audit interne des projets et programmes cofinancés par les Partenaires techniques et Financiers de la Côte d'Ivoire.

En 2023, l'IGF doit continuer à accompagner les inspections sectorielles du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat dans l'opérationnalisation des services d'audit interne, à assurer la coordination de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des finances publiques dans le cadre du CONAFIP.



Prix National d'Excellence 2019



Remise du Prix d'Excellence de l'Administration Publique Moderne la plus Innovante

**Les locaux de l'IGF à Abidjan-Plateau, Boulevard Clozel,
19 Clozel à l'angle Avenue A58 du Docteur Crozet
www.igf.finances.gouv.ci**





Abidjan Plateau, Boulevard Clozel, 19 Clozel à l'angle Avenue A58 du Docteur Crozet
04 BP V 2876 Abidjan 04 - Tél : +225 27 20 22 51 56 / +225 27 20 21 60 16 / +225 27 20 21 20 00
BLC +225 27 22 52 97 97 / +225 27 22 52 97 98 - Numéro vert : 800 00 380
e-mail : info@igf.finances.gouv.ci - Site Web : www.igf.finances.gouv.ci